

# Motions

## SÉCURITÉ DES JOURNALISTES

### 1. Convention sur la sécurité des journalistes

*Proposée par le Comité exécutif de la FIJ*

Le Congrès mondial de la Fédération internationale des journalistes, réuni à Tunis du 11 au 14 juin 2019,

*rappelant* que l'année 2018 a été meurtrière pour les journalistes, même dans des pays démocratiques où la liberté de la presse est considérée comme un aspect essentiel de la société civile et, notamment qu'un journaliste slovaque et sa fiancée ont été abattus chez eux ; que dans le Maryland, un tireur a pris d'assaut une salle de presse lors d'une attaque ciblée contre le personnel ; un journaliste est entré au consulat saoudien en Turquie – et n'en est jamais ressorti ; au total, 94 journalistes ont été assassinés dans le monde pour avoir exercé leur travail ;

*remerciant* toutes les personnes et tous les syndicats qui ont travaillé à l'élaboration d'un nouvel outil contraignant international dédié à la sécurité des journalistes, la Convention internationale sur la sécurité et l'indépendance des journalistes et des autres professionnels des médias ;

*constatant* l'effort considérable entrepris par le Secrétariat, le Comité administratif et divers affiliés de la FIJ pour organiser des réunions de représentants de l'ONU, qui ont abouti en octobre dernier à une assemblée aux Nations Unies en vue de présenter la convention et d'entamer un dialogue sur la feuille de route à suivre pour l'intégrer aux structures des Nations Unies ;

*se félicitant* de la mise en place d'une coalition en faveur de la convention, dont sont actuellement membres l'Union européenne de radio-télévision (UER), l'Association mondiale des journaux (WAN-IFRA), et l'UNI Global Union (fédération mondiale des professionnels des médias), bientôt rejoints par la European Magazine Media Association (ENPA-EMMA, l'Association des magazines et médias européens), l'Association des télévisions commerciales européennes (ACTe), ainsi que l'Association mondiale des radiodiffuseurs communautaires (AMARC) ;

**rappelle** les principes fondamentaux de la convention, notamment :

- Instaurer des normes contraignantes mettant en œuvre des mesures de protection spécifiques pour les professionnels des médias ;
- Comblent les lacunes du droit humanitaire, plus particulièrement les dénommés « objectifs à double finalité » et « dommages collatéraux », qui ne sont pas clairement définis, et le risque de considérer à tort l'acte de reportage comme de la diffusion d'informations à la partie adverse, de la propagande de guerre ou de l'espionnage ;
- Tenir compte des risques associés à la profession de journaliste. Les journalistes sont une catégorie vulnérable et sont pris pour cible en raison de leur profession ;

**réaffirme** que tout nouvel outil devrait comporter des mécanismes d'application spécifiques et établir une codification de toutes les règles applicables, regroupant à la fois des dispositions relatives aux droits de l'Homme et au droit humanitaire ;

**reconnaît** la possibilité que les missions et partenaires de l'ONU aient d'autres priorités, mais il appelle le Comité administratif à s'efforcer de maintenir les principes fondamentaux, comme l'obligation de protéger les journalistes contre les atteintes à leur vie, contre les arrestations arbitraires, contre les campagnes de violence et d'intimidation ; l'obligation de protéger les journalistes contre les disparitions forcées et les enlèvements, de mener des enquêtes efficaces sur les allégations d'ingérence, de traduire les coupables en justice, et dans le

contexte d'un conflit armé, l'obligation de traiter les professionnels des médias comme des civils et de mener des opérations militaires avec toute la diligence requise ;

**exhorte** l'ensemble de ses affiliés et de leurs membres à travers le monde à s'engager en faveur de cette cause.

## **2. Promouvoir la Convention sur la protection des journalistes, en renforçant notre communication quotidienne sur les meurtres de professionnels des médias**

*Proposée par la Fédération espagnole des syndicats de journalistes (FeSP) et la Fédération des associations de journalistes d'Espagne (FAPE)*

Le Congrès mondial de la Fédération internationale des journalistes (FIJ), réuni à Tunis du 11 au 14 juin 2019,

*considérant* la proposition destinée à l'adoption par l'ONU d'une convention sur la protection des journalistes et des autres professionnels des médias comme un objectif essentiel pour la FIJ et toutes ses organisations affiliées ;

*estimant* que l'ensemble de nos syndicats et associations sont conscients de l'importance de faire participer à cet objectif de plus en plus d'États et de pays ;

*considérant* que la Liste annuelle de la FIJ reprenant les journalistes et professionnels des médias tués est en principe plus précise et complète que celles compilées par certaines ONG de défense de la liberté de la presse, d'expression et d'information ;

*constatant* que ces mêmes ONG ont souvent un plus grand impact médiatique, même si la liste qu'elles élaborent est moins exhaustive et qu'elles la clôturent beaucoup trop tôt, avant la fin de l'année.

**accepte** d'envoyer une communication trimestrielle propre à ce thème aux médias et à nos affiliés, afin de multiplier l'impact du travail effectué par la FIJ dans ce domaine ;

**confirme** la publication de son rapport annuel (« *killed list* ») pour le mois de décembre, mais avance de trois semaines la date habituelle de son communiqué de presse, l'objectif étant de devancer les autres organisations internationales qui bénéficient de façon absurde d'un plus grand impact, simplement parce qu'elles l'envoient plus tôt (\*ce communiqué sera toujours transmis une fois le mois de décembre entamé, mais cela n'exclut pas la possibilité que le chiffre définitif des victimes soit fixé après le 31 décembre de chaque année) ;

**accepte** de mettre en place et de relayer ce type précis de communication périodique, afin que les affiliés de la FIJ puissent demander à leurs gouvernements respectifs de soutenir la Convention sur la protection des journalistes.

## **3. Sécurité des journalistes et des professionnels des médias en Amérique latine et dans les Caraïbes**

*Proposée par la Fédération des journalistes d'Amérique latine et des Caraïbes (FEPALC)*

Le Congrès mondial de la Fédération internationale des journalistes, réuni à Tunis du 11 au 14 juin 2019,

*Considérant :*

- qu'un tiers des journalistes et autres professionnel(le)s des médias tués en 2018 sont morts en Amérique latine et dans les Caraïbes, région qui n'est pas en guerre à proprement parler, mais qui comprend des pays comme le Mexique, où plus de journalistes sont tués qu'en Syrie, en Iraq ou en Afghanistan ;
- que l'Amérique latine et les Caraïbes affichent un taux d'impunité proche de 98 % et que moins de 10 % des responsables des crimes commis contre des journalistes et autres professionnels des médias sont traduits en justice ;

- qu'aux assassinats, séquestrations, et disparitions, se sont ajoutées des menaces grandissantes d'emprisonnement dues à l'application de dures lois sanctionnant la diffamation dans divers pays du continent, mais aussi à cause des atteintes au secret professionnel des journalistes et des pratiques récurrentes de cyberharcèlement des femmes journalistes ;
- que malgré le large éventail de protocoles, normes et projets, les journalistes continuent de faire face à des menaces quotidiennes, raison pour laquelle la FIJ doit encourager un outil spécifique permettant de pallier les carences qui subsistent dans le système juridique international ;

**exhorte :**

1. les syndicats affiliés à s'assurer que leur gouvernement soutient la Convention internationale sur la sécurité et l'indépendance des journalistes et des autres professionnels des médias ;
2. le Comité exécutif de la FIJ à poursuivre durablement la campagne de lutte contre l'impunité et à mener des projets pour collecter des fonds qui permettront d'offrir aux journalistes et autres professionnels des médias une formation à la sécurité, à instaurer des protocoles d'auto-défense, et à élaborer une méthode de suivi et de recensement des agressions afin de pouvoir gérer une base de données mondiale uniformisée ;
3. le Secrétaire général et le Secrétaire général adjoint à faire pression sur les organismes des Nations Unies – en priorité l'UNESCO et l'Organisation internationale du travail (OIT) – afin que les syndicats membres de la FIJ soient impliqués dans chacune des initiatives mises en place pour garantir la sécurité des journalistes (réunions politiques régionales ou nationales), et dans chacune des formations et des missions ;
4. le responsable des droits de l'Homme de la FIJ à assurer une présence active à l'Union européenne, dans l'EPU et dans le Rapport des Nations Unies sur la liberté d'expression, afin de faire entendre la position de la FIJ vis-à-vis des rapports des États.

**4. Contre les agressions de journalistes en Palestine**

*Proposée par le Syndicat des journalistes palestiniens (PJS)*

Le Congrès mondial de la Fédération internationale des journalistes, réuni à Tunis du 11 au 14 juin 2019,

*condamnant* fermement les forces de sécurité israéliennes pour le meurtre du journaliste palestinien Yasser Murtade, tué le 5 avril 2018, premier jour de la Grande marche du retour à la frontière de la bande de Gaza ; pour avoir blessé 13 autres journalistes, et pour avoir tiré, le 13 avril, sur le journaliste Ahmed Abu Hussein, qui a ensuite succombé à ses blessures à l'hôpital alors que tous portaient une carte de presse clairement visible ;

*déplorant* que, ces jours-là et les semaines suivantes, les tireurs d'élite militaires aient tué des dizaines de manifestants palestiniens non armés et aient blessé plus d'un millier d'autres ;

*remerciant* le Secrétariat de la FIJ de dénoncer ces meurtres, et se félicitant également que de nombreux syndicats affiliés se soient joints aux manifestations et aux arrêts de travail solidaires dans certains pays arabes ;

*félicitant* le Comité exécutif de la FIJ pour sa marche courageuse au checkpoint de Qalandia à Ramallah en soutien au droit à la libre circulation de ses membres palestiniens et à la reconnaissance de la carte de presse de la FIJ, au cours de laquelle l'armée israélienne a brutalement fait usage de gaz lacrymogène contre le rassemblement pacifique ;

*condamnant* la violence des colons, en hausse de 175 % depuis 2016 selon un rapport de l'ONU faisant état de ces attaques, parfois dirigées contre les journalistes, alors que selon Yesh Din, l'organisation israélienne de défense des droits de l'Homme, seules 21 des 185 enquêtes ouvertes entre 2014 et 2017, soit 11,4%, ont abouti et

que le droit international considère la présence des colons sur les Territoires palestiniens occupés depuis 1967 comme un crime de guerre ;

*constatant* que le PJS redouble d'efforts pour contrôler et dénoncer la recrudescence des attaques de l'armée israélienne visant les journalistes palestiniens, surtout depuis la déclaration du président américain Donald Trump sur Jérusalem en décembre 2017 ;

*félicitant* le travail réalisé par le Comité de la liberté du syndicat, qui fait état de 838 agressions contre des journalistes palestiniens en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza depuis le début de l'année 2018, dont 13 % étaient dirigées contre des femmes journalistes, portant ainsi à un total de 121 le nombre de journalistes blessés et à plus de 142 autres empêchés de travailler, tandis que l'équipement de 22 institutions médiatiques était détruit dans l'offensive lancée par l'armée israélienne ;

*saluant* les efforts fournis par le PJS pour faire part de la situation critique de ses membres au Parlement européen à Bruxelles et au Conseil des droits de l'Homme à Genève ;

**prend acte** du plaidoyer de Michael Lynk, Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'Homme dans les Territoires palestiniens occupés depuis 1967, en faveur de la rédaction d'un rapport pour le Conseil des droits de l'homme sur les agressions subies par les journalistes et **appelle** le Secrétariat de la FIJ à soutenir sa démarche ;

comme son membre le PJS, **appelle** les autorités israéliennes à mettre un terme aux agressions de journalistes et à reconnaître la carte de presse de la FIJ comme une authentique accréditation de presse ;

**appelle** le Secrétariat de la FIJ à :

1. continuer de soutenir la campagne menée par le PJS pour défendre ses membres, plus particulièrement en portant leur cas devant les institutions internationales ;
2. aider à trouver des recours légaux contre ces agressions auprès des tribunaux internationaux et autres cours et tribunaux, et appeler les syndicats affiliés à participer à cette recherche des solutions les moins chères et les plus efficaces ;
3. déposer une plainte conjointe avec le PJS auprès de l'OIT contre les forces de défense israéliennes et à appeler les autres syndicats membres de la FIJ à participer à cette action autant que faire se peut.

## **5. La liberté de la presse doit pouvoir s'exercer dans les Territoires palestiniens**

*Proposée par le Syndicat national des journalistes (France) et par la FSC CC-OO (Espagne)*

Le Congrès mondial de la Fédération internationale des journalistes, réuni à Tunis du 11 au 14 juin 2019,

*constatant* que la répression des forces d'occupation contre la liberté d'informer et d'être informé dans les Territoires palestiniens et concernant les Territoires palestiniens, en dehors de ceux-ci, s'est considérablement aggravée en 2018 ;

*déplorant* que l'armée israélienne ait visé et tué deux journalistes palestiniens et blessé nombre d'autres pourtant bien signalé(e)s comme représentant(e)s de la presse, sans que des enquêtes aient établi les responsabilités de ces crimes ;

*constatant* que les entraves de tous types à l'exercice de leur profession, dont des « rétentions administratives », se sont multipliées ces derniers mois ;

*expérimentant* à quel point la liberté de la presse est bafouée par les autorités israéliennes à Ramallah lorsque les forces armées israéliennes ont tiré massivement et sans avertissement des gaz sur les membres du Comité exécutif de la FIJ alors qu'ils marchaient pacifiquement vers le checkpoint de Qalandia, le 17 novembre 2018 ;

**condamne** ces harcèlements dignes des régimes les plus honnis, **apporte tout son soutien** aux journalistes palestiniens, au « *Palestinian Journalists Syndicate* » et à son président blessé durant la marche et **appelle** ses affiliés à protester auprès des ambassades israéliennes de leurs pays pour obtenir que cessent ces pratiques.

## **\*6. Protection des journalistes en Afrique**

*Proposée par la Fédération des journalistes africains (FAJ)*

Le Congrès mondial de la Fédération internationale des journalistes, réuni à Tunis du 11 au 14 juin 2019,

*vivement préoccupé* par les attaques multiples perpétrées contre des journalistes africains par des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, *adressant un appel* aux gouvernements africains responsables à mettre un terme aux violentes agressions de journalistes, ainsi qu'à respecter leurs obligations constitutionnelles et internationales en matière des droits de l'Homme, notamment le respect de la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples qui garantit le droit aux libertés d'expression et de la presse ;

*estimant* que, malgré les protections constitutionnelles des libertés d'opinion, d'expression et de la presse dans plusieurs pays d'Afrique tels que l'Érythrée, le Burundi, le Cameroun, la RDC, l'Ouganda, le Nigeria, la Somalie, le Mozambique, l'Angola, le Zimbabwe et la Tanzanie, les journalistes subissent encore aujourd'hui une violente répression gouvernementale, vivant entre autres sous la menace d'arrestations arbitraires et de détentions illégales, étant victimes de fausses accusations et systématiquement privés de leurs droits, notamment le droit à un procès équitable et à la libre circulation, exerçant pour nombre d'entre eux dans la soumission aux lois répressives de leur pays, qui en jugent certains, les condamnent par contumace, voire les contraignent à l'exil ;

1. **appelle** l'Union africaine (UA) et les Communautés économiques régionales (CER) à élaborer et mettre en place un système plus efficace en matière de lutte contre l'impunité dont bénéficient les responsables de violentes agressions et de crimes commis contre les journalistes à travers le continent ;

2. **soutient** les appels lancés par la Fédération des journalistes africains (FAJ) aux gouvernements africains pour qu'ils cessent immédiatement les hostilités contre les journalistes africains et qu'ils libèrent l'ensemble des journalistes détenus sur le continent pour avoir effectué leur travail, notamment Mahmoud Hussein, journaliste d'Al Jazeera détenu au secret en Égypte sans avoir été jugé ; pour qu'ils respectent les garanties juridiques nationales en matière de liberté de la presse et de liberté d'expression, mais aussi pour qu'ils respectent tant leurs obligations internationales en matière de droits de l'Homme que la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples ;

3. **exhorte** la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples (CADHP) et le Conseil des droits de l'Homme de l'ONU (UNHRC) à exiger des gouvernements africains qu'ils mettent fin à la persécution des journalistes et que les autorités de chaque pays permettent à la FIJ et la FAJ d'organiser une visite de solidarité aux journalistes persécutés ;

4. **exhorte** les gouvernements africains à mettre en œuvre des réformes drastiques de leurs lois antiterroristes, de leur législation sur la sécurité, de leur Code pénal et des dispositions légales qui empêchent les journalistes de travailler librement ainsi qu'à garantir la capacité des journalistes à couvrir des événements d'intérêt public sans crainte d'être arbitrairement détenus ou de subir d'autres représailles des institutions publiques.

## **\*7. Contre l'impunité en Somalie**

*Proposée par le Syndicat national des journalistes somaliens (NUSOJ)*

Le Congrès mondial de la Fédération internationale des journalistes, réuni à Tunis du 11 au 14 juin 2019,

*constatant* avec grande inquiétude la recrudescence dramatique de la cruelle violence meurtrière à l'égard des journalistes et autres professionnels des médias ces dernières années en Somalie ;

*décus* que l'enquête des autorités somaliennes pour élucider les meurtres de journalistes et d'autres professionnels des médias perpétrés par le gouvernement et des forces armées non gouvernementales n'avance pas ;

*soutenant* les condamnations prononcées par les syndicats internationaux, la CSI, le Parlement européen et l'OIT concernant les violations de la liberté d'expression et d'association commises par le gouvernement somalien et d'autres forces d'oppression ;

*considérant* le problème de l'impunité et celui de l'absence de respect des droits des journalistes somaliens à la vie, à la liberté d'expression et d'association et à l'exercice des droits syndicaux légitimes ;

1. **réclame** au gouvernement somalien d'accélérer les enquêtes indépendantes afin de localiser les auteurs mais également les commanditaires de ces crimes et agressions visant des journalistes somaliens en condamnant lourdement les coupables, en vertu du droit pénal ;

2. **exige** également de garantir entièrement la liberté d'expression en Somalie, la reconnaissance et la promotion du droit à la liberté d'association pour les journalistes somaliens, la fin des violences commises contre les professionnels des médias et de l'impunité des crimes visant les journalistes et les syndicalistes ;

3. **condamne** la tendance manifeste à stigmatiser, calomnier et décrédibiliser les journalistes somaliens, en représailles immédiates aux actions qu'ils mènent en faveur des droits de l'Homme et à leurs engagements syndicaux légitimes.

## **8. Agressions sexuelles commises à l'encontre des journalistes sportives**

*Proposée par l'Union syndicale des journalistes - CFDT (France)*

Le Congrès mondial de la Fédération internationale des journalistes, réuni à Tunis du 11 au 14 juin 2019,

*notant* que les violences physiques contre les femmes journalistes se multiplient même après l'écllosion du phénomène #MeToo, alors que les directions recourent de plus en plus à du personnel féminin pour couvrir les événements sportifs ;

*soulignant* que les auteurs de ces violences et attouchements envers les femmes journalistes sont rarement identifiés, poursuivis et punis, alors que ces professionnelles interviennent en public, très souvent sur des lieux fréquentés ;

*remarquant* que lors de la Coupe du monde 2018 de football en Russie, plusieurs femmes, travaillant pour la télévision plus particulièrement (TV Globo, correspondante de la chaîne internationale Deutsch Welle, France 24) ont été victimes en direct d'agressions sexuelles (gestes déplacés, baisers forcés) ;

*constatant* que ces agressions sont des atteintes personnelles diffusées à très grande échelle ;

*observant* que les agresseurs identifiés s'en prennent publiquement à leurs victimes sans craindre des représailles judiciaires ;

*déplorant* que cette indifférence et le climat de tolérance global face à ces agressions alimentent le sentiment d'impunité de leurs auteurs, même si de rares sanctions sont prises comme l'exclusion de l'équipe de France de tennis d'un joueur qui avait tenté d'embrasser à plusieurs reprises une journaliste française lors du tournoi de Roland-Garros en mai 2017 ;

*notant qu'au Brésil, une cinquantaine de journalistes sportives ont lancé une campagne sur les réseaux sociaux contre le machisme ambiant, intitulée #DeixaElaTrabalhar (« Laisse-la travailler ! », en français) et qu'en France, plus de 400 femmes journalistes ont lancé le mouvement #NousToutes pour dénoncer le sexisme et les*

*violences sexuelles au sein des rédactions, les inégalités professionnelles et salariales entre les femmes et les hommes ;*

**appelle** les fédérations sportives du monde entier à lancer des campagnes de prévention pour condamner fermement et publiquement les atteintes contre les journalistes, notamment lorsque ce sont des femmes ;

**encourage** tous les gouvernements, à travers les ministères concernés, à engager des actions visant à dénoncer les violences faites aux femmes dans l'exercice de leur métier de journaliste ;

**demande** à tous les syndicats du monde entier de réfléchir aux moyens de mieux protéger les femmes journalistes dans le but d'engager des actions pour y parvenir.

#### **\*9. Meurtre de la journaliste Daphne Caruana Galizia**

*Proposée par la Fédération nationale des journalistes italiens (FNSI)*

Le Congrès mondial de la Fédération internationale des journalistes, réuni à Tunis du 11 au 14 juin 2019,

*tandis que* plus de 600 journalistes ont été tués dans le monde ces six dernières années, que dans neuf cas sur dix, les auteurs de ces crimes restent impunis et que selon la FIJ, 94 journalistes et professionnels des médias ont été tués en 2018, un chiffre en augmentation par rapport à 2017 ;

*observant* que les professionnels des médias se font également tuer dans des pays libres de tout conflit et que de plus en plus de journalistes d'investigation paient de leur vie leur travail d'enquête visant à dénoncer le crime et la corruption ;

*rappelant* que le 16 octobre 2017, la journaliste et blogueuse maltaise Daphne Caruana Galizia, connue bien au-delà de Malte pour son engagement à dénoncer la corruption, a été tuée dans une voiture piégée près de La Valette après avoir rapporté à plusieurs reprises aux autorités les menaces dont elle était victime à cause de ses enquêtes ;

*considérant* les efforts de la Fédération nationale des journalistes italiens, comme les manifestations organisées en Italie et à Malte, qui ne cesse d'exhorter les autorités italiennes et internationales à prendre des mesures pour que justice soit rendue ;

*constatant* qu'un an plus tard, l'enquête n'a toujours pas avancé et qu'aucun suspect n'a été identifié ;

**se félicite** de l'appel lancé par la FNSI aux organisations internationales pour la création d'une commission d'enquête indépendante visant à faire la lumière sur les circonstances de la mort de Daphne Caruana Galizia, et enfin découvrir la vérité sur son assassinat ;

**exhorte** les autorités maltaises à assurer qu'elles redoubleront d'efforts pour traduire les auteurs en justice, **appelle** les syndicats de journalistes à travers le monde à se joindre à cette campagne afin de perpétuer dans l'esprit du public le souvenir de leur collègue tuée et à exiger des autorités nationales et des institutions supranationales tous les efforts nécessaires pour élucider son meurtre.

#### **\*10. Meurtre du journaliste Syed Saleem Shahzad**

*Proposée par la Fédération nationale des journalistes italiens (FNSI)*

Le Congrès mondial de la Fédération internationale des journalistes, réuni à Tunis du 11 au 14 juin 2019,

*tandis que* plus de 600 journalistes ont été tués dans le monde au cours des six dernières années, que dans neuf cas sur dix, les auteurs de ces crimes restent impunis et que selon la FIJ, 94 journalistes et professionnels des médias ont été tués en 2018, un chiffre en augmentation par rapport à 2017 ;

*rappelant* que le 29 mai 2011, le journaliste pakistanais Syed Saleem Shahzad a été enlevé à Islamabad, après avoir publié un article au sujet de l'attentat terroriste perpétré contre une base navale, et immédiatement après la publication de son livre sur Al-Qaïda et les talibans, dans lequel il fait référence aux relations qui existent entre les officiers de marine pakistanais et Al-Qaïda, son corps a été retrouvé deux jours plus tard, le 31 mai 2011, dans un canal à environ 150 kilomètres d'Islamabad ;

*constatant* que Shahzad, correspondant pour Aki-AdnKronos International et d'autres médias italiens, a été torturé et tué à cause de son travail d'investigation au Pakistan, considéré comme le deuxième pays le plus dangereux au monde pour les journalistes après le Mexique ;

*considérant* que la Fédération nationale des journalistes italiens a rejoint la campagne lancée par l'agence de presse italienne AdnKronos et l'épouse de Shahzad, dans le but de se remémorer ses actions, de remettre son histoire sur le devant de la scène, et d'exiger que son crime ne reste pas impuni ;

*réaffirmant* que malgré l'enquête menée par la communauté du renseignement des États-Unis, sept ans après son meurtre, personne ne sait qui en est l'auteur ni s'il a été traduit en justice ;

**se félicite** de l'appel lancé par la FNSI aux organisations internationales pour exhorter les autorités pakistanaises à enfin découvrir la vérité et à s'assurer que justice soit rendue dans l'affaire du meurtre de Syed Saleem Shahzad ;

**et appelle** les syndicats de journalistes du monde entier à se joindre à cette campagne visant à réclamer justice pour leur collègue assassiné, en exigeant des autorités nationales et des institutions supranationales qu'elles élucident son meurtre.

## **Fonds de sécurité**

### **11. Fonds de sécurité de la FIJ et renforcement des instances nationales**

*Proposée par la Fédération des journalistes d'Amérique latine et des Caraïbes (FEPALC)*

Le Congrès mondial de la Fédération internationale des journalistes, réuni à Tunis du 11 au 14 juin 2019,

*Considérant*

- que les syndicats membres de la FIJ estiment que le rôle du Fonds de sécurité est primordial compte tenu qu'il apporte une aide humanitaire et juridique aux journalistes et professionnels des médias du monde entier ;
- que nous nous engageons à renforcer la solidarité entre les divers journalistes et professionnels des médias en danger, persécutés, harcelés, malmenés ou agressés dans leur intégrité personnelle ou professionnelle, qu'ils soient membres d'un syndicat affilié à la FIJ ou non, sans exception aucune ;
- que le meilleur indicateur du niveau de risque encouru par les journalistes bénéficiaires du Fonds est le syndicat national, capable d'attester de l'aide nécessaire au journaliste ou au professionnel des médias ;
- que l'action solidaire mondiale de la FIJ doit viser à renforcer ses syndicats nationaux.

**réclame** au Secrétaire général, au Secrétaire général adjoint et au Comité administratif de la FIJ que toutes les demandes d'aide envoyées au Fonds de sécurité tiennent compte du soutien du syndicat national affilié.

# ATTEINTES À LA LIBERTÉ DE LA PRESSE ET DES MÉDIAS

## 13. La liberté d'informer de plus en plus menacée dans le monde

*Présentée par le Syndicat national des journalistes (SNJ), le Syndicat national des journalistes-CGT (SNJ-CGT) et l'Union syndicale des journalistes - CFDT (France)*

Le Congrès mondial de la Fédération internationale des journalistes, réuni à Tunis du 11 au 14 juin 2019,

*s'inquiétant* de la multiplication des atteintes à la liberté d'expression qui se traduit par une dégradation croissante des conditions d'informer dans le monde pour nombre de journalistes.

*constatant* que de nombreux gouvernements, soucieux de préserver le système politique dont ils sont les gardiens zélés, et les dirigeants des groupes de presse, soucieux de la pérennité d'un système économique qui leur permet de faire prospérer leurs affaires et d'augmenter leurs dividendes, font preuve d'une imagination débordante pour encadrer l'information, celle-ci étant confisquée et soumise à leurs intérêts ;

*notant*, par ailleurs, que les réseaux sociaux, dont les perspectives pouvaient laisser espérer une démocratisation de l'information, sont loin de répondre à ces perspectives, sont colonisés par les GAFAM et des groupes de pression divers, et sont devenus la plus grande source de fausses informations, au détriment du travail des journalistes de vérification et de hiérarchisation de l'information ;

*observant* que sous prétexte de lutter contre les mouvements islamistes et radicaux ou d'opposants, de nombreux États ont édicté des lois liberticides entravant la liberté des journalistes qui leur permet d'accomplir leur mission d'informer les citoyens (en France, les lois Renseignements, la loi contre les « fake news », etc. ; en Europe, la Directive sur le secret des affaires) ;

*constatant* pourtant que jamais le besoin d'une information de qualité, fiable et vérifiée n'a été autant indispensable aux citoyens, le succès remporté par les groupements internationaux de journalistes dévoilant des scandales en est la preuve éclatante ;

*déplorant* la montée des idéologies ultranationalistes (Brésil, Turquie, Pologne, Hongrie, Italie, Slovaquie, Autriche, États-Unis, etc.) et le raidissement de nombreux régimes déjà autoritaires (Arabie saoudite, Ukraine, Russie, Belarus, Chine, Syrie, Israël, Birmanie, Soudan, etc.) se traduisant globalement par des atteintes aux droits humains et limitant clairement le travail d'investigation des journalistes ; par les assassinats en Europe de quatre journalistes en 2018 ; par la poursuite des arrestations en Turquie, faisant de ce pays la plus grande prison de journalistes du monde, où 180 confrères sont emprisonnés ; par la pratique de tortures dans de nombreux pays, dont la plus tragique fut celle en 2018 du journaliste saoudien Khashoggi, assassiné au consulat saoudien en Turquie ; par la poursuite des tensions dans les zones de conflits et de crises, comme l'interdiction infligée par le gouvernement israélien de la liberté de mouvement aux journalistes palestiniens, etc., ou la détention de journalistes dans le cas de la crise entre l'Ukraine et la Russie ; sans omettre les agressions de journalistes par les mouvements fascistes comme en Italie ;

*dénonçant* les attaques et diatribes contre les journalistes venant de dirigeants de grandes puissances dont les plus emblématiques sont celles du président américain Donald Trump, mais aussi de celles provenant du Hongrois Viktor Orbán, du Brésilien Bolsonaro et encore du « sultan » turc Erdoğan qui ne se lasse pas de désigner à la vindicte populaire les journalistes turcs et kurdes critiques de son régime ;

*dénonçant* le danger de plus en plus prégnant des liens entre pouvoirs corrompus et mafias qui tend à peser sur la liberté d'informer en s'en prenant physiquement aux journalistes qui enquêtent sur les affaires (jusqu'à les assassiner comme en Slovaquie, à Malte, au Mexique, etc.) ;

1. **demande** que le Comité exécutif mette en place une « commission de veille » pour recenser le plus rapidement possible toutes les atteintes à la liberté d'informer et à la liberté d'expression et organiser la riposte syndicale appropriée et la solidarité internationale ;

2. **suggère** aussi de saisir l'ONU, l'UNESCO, l'OIT, l'UE, le Comité des droits de l'Homme de l'ONU et toute autre structure internationale pour signaler ces faits et mettre au banc des accusés les responsables de ces entraves à la liberté d'informer.

#### **14. Campagne de revendication et d'information pour les citoyens sur la nécessité d'une réelle démocratie de l'information pour les médias publics**

*Proposée par la Fédération espagnole des syndicats de journalistes (FeSP)*

Le Congrès mondial de la Fédération internationale des journalistes, réuni à Tunis du 11 au 14 juin 2019,

*Compte tenu que :*

- ces derniers temps, le discours néolibéral nie la nécessité de l'existence de médias publics, notamment d'agences de presse publiques, quelle que soit leur portée territoriale : nationale, régionale ou locale ;
- l'omniprésence de ce discours dans les partis d'extrême droite gagne du terrain au sein des parlements de divers pays d'Europe et d'Amérique du Sud ;
- ce discours justifie la réduction de la compétitivité de ces médias, avec les conséquences néfastes qui en découlent :
  - a) désinformation du public
  - b) réduction des effectifs
  - c) favorisation de la concentration des médias privés au détriment du pluralisme des médias ;
- une grande partie des citoyens ne dispose pas de suffisamment d'information pour interpréter ce discours, ce qui les rend sensibles aux arguments démagogiques qui cherchent à opposer l'investissement dans des médias publics à la garantie d'autres droits de l'Homme, comme si les deux étaient incompatibles ;

**est invité à s'engager à :**

- lancer une campagne visant à conscientiser la population des divers pays membres de nos syndicats sur l'importance des médias publics ;
- présenter de solides arguments à nos syndicats, destinés aux affiliés et aux professeurs et étudiants en journalisme ;
- développer le matériel audiovisuel ;
- encourager nos syndicats à organiser des réunions avec les associations de citoyens et de consommateurs pour débattre de ces sujets, mais également les pousser à soumettre des propositions législatives visant à assurer la pérennité financière de ces médias, quelle que soit la composition politique des divers parlements ;
- élaborer et publier une étude analytique comparative de l'indépendance réelle des médias publics vis-à-vis des pouvoirs publics ;
- appeler les organisations et institutions internationales (les Nations Unies, l'Union européenne...) à s'engager pour la défense des médias publics et à exhorter les gouvernements à encourager les réformes législatives nécessaires pour garantir l'avenir des médias publics, par une gestion professionnelle et indépendante des divers gouvernements et partis politiques.

#### **\*15. Érosion du pluralisme et de l'information de qualité**

*Proposée par la Fédération nationale des journalistes italiens (FNSI)*

Le Congrès mondial de la Fédération internationale des journalistes, réuni à Tunis du 11 au 14 juin 2019,

*exprimant* son inquiétude au sujet de l'actuelle désinformation et des atteintes aux corps intermédiaires de la société à travers le monde, provoquées par l'exploitation abusive d'Internet et des réseaux sociaux ;

*partageant* les préoccupations de la Fédération nationale des journalistes italiens à propos des tentatives de marginalisation du rôle de l'information partout dans le monde, et surtout en Italie, ce qui favorise la relation directe entre les dirigeants et la population alors que partout dans le monde, cette tendance se manifeste à travers

des agressions et des menaces contre les journalistes et les médias visant à ébranler la confiance du public dans le travail journalistique et à miner son soutien aux médias, ce qui porte atteinte au pluralisme de l'information ;

*estimant* que la fermeture de journaux et de médias d'information conduit à la paupérisation de la démocratie et à la multiplication des emplois précaires ;

*constatant* l'effort fourni par la FNSI, engagée dans une lutte acharnée contre le gouvernement italien, qui tente d'affaiblir l'information et de combattre le pluralisme, ce qui n'aurait pour seul effet que d'affaiblir les régimes démocratiques, le niveau de qualité de la démocratie étant directement proportionnel à celui de l'information et les citoyens les moins informés étant incapables de participer pleinement à la vie démocratique ;

**appelle** la FIJ à envisager de constituer un groupe qui, soutenu par la FEJ, portera notre préoccupation à toutes les institutions internationales, à l'ONU, à l'UNESCO, à l'Union européenne ; à monter une campagne de sauvegarde de la liberté d'expression, du pluralisme de l'information et du travail journalistique et à encourager l'adoption de conventions pertinentes.

## **16. La crise de la démocratie en Amérique latine et aux Caraïbes**

*Proposée par la Fédération des journalistes d'Amérique latine et des Caraïbes (FEPALC)*

Le Congrès mondial de la Fédération internationale des journalistes, réuni à Tunis du 11 au 14 juin 2019,

*Compte tenu que :*

- l'Amérique latine et les Caraïbes sont des régions particulièrement soumises aux intérêts extérieurs ou aux intérêts nationaux d'élites corrompues, comme l'ont révélé récemment les attaques contre des États démocratiques, justifiées par la lutte contre une prétendue menace communiste imminente ; la convergence de ces intérêts ayant permis d'établir une stratégie consistant en l'intervention militaire et la constitution de gouvernements fantoches pour défendre les intérêts nationaux ;
  - la crise capitaliste mondiale actuelle confère une fois de plus à cette région un rôle secondaire, quoique pertinent, sur la scène internationale, notamment pour contrer la montée de gouvernements populaires et la mise en place d'une nouvelle scène internationale où divers pays de la région s'associent aux économies émergentes en décalage avec l'establishment international, envisageant de nouvelles stratégies et l'application de nouvelles méthodes ;
  - les coups d'État fomentés par les élites corrompues, associées aux nouvelles recrues de l'armée formées aux États-Unis, typiques des années 60, ont laissé place à de nouveaux acteurs qui partagent ce même désir : celui de garantir l'hégémonie américaine dans la région ;
  - si la « Guerre froide » a donné lieu à divers coups d'État impliquant souvent la présence assumée des États-Unis, dont l'ultime but était la prise de pouvoir de l'État-nation, les entreprises jouent aujourd'hui le rôle historique de marins et la destruction ou la neutralisation des États-nations est devenue un but à atteindre ;
  - la stratégie a déjà fait ses preuves dans d'autres pays, comme au Honduras, au Paraguay et au Brésil, où le dernier succès en date de la « guerre hybride » a été démontré, alors qu'en Argentine et au Chili, les résultats de cette méthode sont mitigés ; plutôt que d'employer la force, ces pays utilisent le pouvoir judiciaire et la guerre du droit (Lawfare), issus de l'idéologie anticommuniste (bien que ce discours soit encore utilisé en renfort), mais se servent également de la presse et de la lutte anticorruption ; le projet hégémonique n'admet pas que des gouvernements indépendants puissent accomplir leur destin grâce à l'autonomie des peuples et qu'ils contestent les intérêts politiques ;
  - les journalistes se retrouvent à nouveau coincés entre la concrétisation de ce projet antipopulaire et les besoins réels des populations et des régions ; les intimidations et les menaces, les agressions voire les meurtres ont marqué la tendance du caractère étatique ou paraétatique des gouvernements régionaux des élites en adéquation avec l'État ;
- a) **dénonce** la concentration de la propriété des médias, qui entrave le journalisme de qualité, dégrade les conditions de travail des professionnels du métier et met la démocratie en péril ;
- b) **avertit** à nouveau de l'existence de régimes autoritaires et illégitimes qui se servent de la presse pour justifier leur exploitation des populations locales, **dénonce** la violence croissante à l'encontre des

professionnels des médias, qui trouve son origine dans le crime organisé et pénètre ensuite toutes les strates de la société de ces pays ;

- c) en **appelle**, enfin, aux journalistes du monde entier les invitant à dénoncer la formation de régimes néofascistes fondés sur des préjugés racistes et néo-pentecôtistes exclusifs et sur de violentes pratiques comme l'intimidation et le meurtre. La démocratie de la région est tributaire d'un journalisme solide, indépendant et critique.

## **17. Atteinte à la démocratie et aux droits syndicaux au Brésil**

*Proposée par la Fédération nationale des journalistes professionnels (Brésil)*

Le Congrès mondial de la Fédération internationale des journalistes, réuni à Tunis du 11 au 14 juin 2019,

*rappelle que :*

- le monde entier a suivi avec inquiétude les événements politiques survenus au Brésil depuis le coup d'État de 2016 qui a destitué la présidente Dilma Rousseff, démocratiquement élue en 2014 et contre qui aucune charge n'a été retenue ;
- depuis lors, une alliance inédite entre le parlement, le système judiciaire et la puissance économique de grands groupes nationaux et internationaux, soutenue sans réserve par la plupart des grands médias, a amorcé le processus de destruction des droits sociaux et syndicaux si durement acquis par le peuple, en plus des atteintes à la souveraineté nationale, avec la récente vague de privatisation de nos ressources – comme le pétrole – et de notre technologie de pointe, comme les secteurs de la construction aéronautique et navale, et leur mise à la disposition des grandes entreprises et multinationales ;
- le 1<sup>er</sup> janvier, un nouveau gouvernement est entré en fonction, dont le président et le vice-président sont des militaires haut-gradés de droite qui, déjà avec les premières mesures annoncées et mises en place, fait à nouveau planer l'ombre du fascisme, de la répression des mouvements sociaux et de la violation des droits de l'Homme, plus particulièrement de la liberté de la presse, d'opinion et d'expression, mais menace également de démanteler l'ensemble de la presse brésilienne ;
- les nombreux cas d'agressions de journalistes survenus au cours de la campagne électorale et l'indifférence du président Bolsonaro face à cette situation renforcent l'image que son discours politique avait déjà renvoyé de lui : l'homme politique d'extrême droite ne tolère aucune critique et refuse d'être questionné en public, surtout si cela concerne ses agissements en tant qu'homme politique ;
- même si les nouveaux mandataires se sont engagés à respecter la Constitution brésilienne, leur vision autoritaire est de notoriété publique, comme la défense de la dictature militaire, voire leurs idées violentes comme l'apologie de la torture, que le droit international considère comme un crime imprescriptible, comme nous le savons ;
- depuis l'annonce de la victoire électorale, le jour même de la prise de fonction et durant les premiers jours au pouvoir, le gouvernement a déjà montré comment il combattrait la presse et les journalistes : il a soumis les professionnels des médias à des conditions de travail dégradantes et continue à le faire, il fait usage de la censure et fait preuve d'ingérence directe dans le droit d'accès à l'information d'intérêt public ;
- les nouvelles mesures annoncées, comme la réforme de la sécurité sociale, la suppression de la protection des droits syndicaux et du travail, la privatisation des ressources naturelles, l'extinction des droits des Indiens et des descendants d'esclaves, la destruction de la forêt amazonienne et de la biodiversité riche et unique du Brésil, prouvent que ce gouvernement ne respecte pas les droits des travailleurs brésiliens, ce qui requiert non seulement une capacité organisationnelle de la part du mouvement social et syndical organisé du Brésil, mais aussi une solidarité internationale pour que la démocratie résiste au nouvel état de siège instauré au Brésil ;

**Invite** les délégués réunis en Congrès mondial de la FIJ à Tunis, représentants des syndicats de journalistes des quatre coins du monde, à considérer :

- a) que l'existence d'un environnement démocratique et de liberté de la presse et d'expression est nécessaire au respect des droits de l'Homme ;
- b) que l'existence de syndicats libres, indépendants et souverains de leurs affiliés sera un élément essentiel dans l'organisation de la résistance démocratique brésilienne face au fascisme, tout comme le mouvement social ;
- c) que les journalistes et leur profession sont nécessaires à la démocratie et à la constitution de la citoyenneté, à la garantie des droits individuels et collectifs, des droits de l'Homme, des droits du travail, des droits sociaux et à la garantie de l'État de droit démocratique ;

**Propose** que la Fédération internationale des journalistes (FIJ) :

- 1) envisage la possibilité de créer, avec le soutien des réseaux régionaux, un espace pour dénoncer de manière systématique les atteintes à la souveraineté et garantir les droits des journalistes brésiliens auprès des organes internationaux ;
- 2) développe le réseau de solidarité internationale, et renforce les campagnes et projets capables de soutenir, développer et garantir la force des syndicats de journalistes brésiliens dans cette nouvelle ère de résistance qui s'annonce.

Pour la défense de la démocratie et de la souveraineté nationale !

Pour la défense de la liberté d'expression et de la presse !

Pour la défense du journalisme et des journalistes !

Pour la défense des droits des travailleurs brésiliens !

### **18. Crise de la liberté de la presse en Turquie**

*Proposée par DİSK Basın İş (Turquie)*

Le Congrès mondial de la Fédération internationale des journalistes, réuni à Tunis du 11 au 14 juin 2019,

*Constatant* avec inquiétude que depuis la tentative sanglante de coup d'État en juillet 2016, la répression des journalistes turcs par le gouvernement d'Erdogan continue de s'intensifier, avec des arrestations incessantes de journalistes, la fermeture de chaînes de télévision et de stations de radio et la censure d'Internet – depuis janvier 2018, 161 professionnels des médias ont été emprisonnés en Turquie, dont beaucoup attendent d'être condamnés et nombre d'entre eux sont en cours de jugement ;

*Constatant en outre* que les employeurs ont profité de l'hostilité du gouvernement à l'égard des journalistes pour baisser les salaires, licencier du personnel et s'en prendre aux syndicats de journalistes, phénomène aggravé depuis les élections présidentielles de juin 2018 ;

*Constatant* également que le plus grand groupe de médias grand public en Turquie, Doğan Media Group, a dû être vendu aux mains d'un entrepreneur pro-gouvernemental, comme ses chaînes de télévision, ses journaux, le plus gros réseau de distribution, et la dernière agence de presse indépendante, que s'en est suivi un changement de ligne politique et le lancement d'une violente purge des journalistes et des professionnels des médias, que le quotidien Vatan et les services d'information des différentes chaînes de télévision (à commencer par Kanal D) ont été fermés et que des centaines de journalistes ont été licenciés ou contraints de démissionner ;

*Déplorant* qu'à Cumhuriyet, directeurs, journalistes et avocats aient été incarcérés pendant un an et demi (de novembre 2016 à avril 2018) ; lors d'une procédure judiciaire pilotée par le gouvernement, le quotidien s'est vu contraint de changer son corps dirigeant, après quoi des dizaines de journalistes dont Akın Atalay, Murat Sabuncu, Kadri Gürsel, Musa Kart, Aydın Engin, Güray Öz et Faruk Eren, le président de DİSK Basın İş, ainsi que de nombreux membres de ce syndicat ont été contraints de quitter leur travail ;

*Condamnant* l'incarcération par une cour d'appel en décembre 2018 de cinq journalistes supplémentaires à Ozgur Gundem, dont Ayşe Düzkan, un membre du conseil d'administration de DİSK Basın İş, condamnés à une peine de neuf ans et neuf mois de prison ;

*Conscient* du fait que l'aggravation de la crise économique turque implique de graves conséquences pour les médias avec la flambée des prix du papier ; que la dépréciation considérable de la livre turque a servi de prétexte aux employeurs pour fermer les journaux et magazines locaux et nationaux et pour licencier des journalistes sans indemnités, pour baisser les salaires et imposer de mauvaises conditions de travail, pour bafouer les droits du travail ou critiquer l'appartenance à un syndicat ; que l'agence de presse publique, Anadolu Agency et le quotidien Sözcü, plus grand journal d'opposition du pays, ont tous deux commencé à contraindre leurs employés à démissionner de leurs syndicats et que le taux de journalistes affiliés à un syndicat est de 7,2 %, ce qui fait de ce secteur l'un des plus vulnérables de Turquie ;

*Convaincu* que le gouvernement turc continuera, voire intensifiera ses attaques contre des organisations de médias et de journalistes, tandis que les employeurs tireront parti de la situation en baissant les salaires, en sapant les conditions de travail et en licenciant les journalistes qui défendent leurs droits ;

**appelle** la FIJ à réaffirmer son soutien aux journalistes turcs, et plus particulièrement à :

- 1) contribuer à l'amélioration du suivi des violations de la liberté de la presse en Turquie (fermeture d'organes de presse, procès et/ou incarcération de journalistes, menaces de torture) et s'assurer que ces violations soient listées et rendues publiques ;
- 2) contribuer à l'amélioration du suivi des violations du droit de travail et du droit syndical des journalistes turcs et s'assurer que ces violations soient listées et rendues publiques ;
- 3) mobiliser les syndicats membres, les plus vastes mouvements syndicaux et groupes de défense des droits civiques pour qu'ils maintiennent la pression sur les autorités turques en dénonçant la persécution de la presse et des médias, en évoquant des cas isolés et en exhortant les représentants du gouvernement à agir, à examiner ces affaires et à dénoncer la torture et toute forme de pression ;
- 4) collaborer avec la CES et la CSI et impliquer le mouvement syndical mondial dans des actions de solidarité avec les journalistes turcs, en organisant des séances d'information sur les procès en cours, en faisant pression sur les responsables politiques, et en se rendant aux ambassades turques pour dénoncer d'importantes affaires judiciaires.

## **19. Liberté d'expression en Turquie**

*Proposée par le Syndicat national des journalistes (SNJ) et l'Union syndicale des journalistes - CFDT (France)*

Le Congrès mondial de la Fédération internationale des journalistes, réuni à Tunis du 11 au 14 juin 2019,

*Constatant*, pour le déplorer, que les libertés d'information et d'expression continuent à reculer en Turquie avec, notamment, la condamnation le 8 janvier dernier par un tribunal d'Istanbul de notre consœur Pelin Ünker à 13 mois et 15 jours de prison ferme, et à une amende de 1370 euros pour insultes et calomnies à l'encontre d'un représentant officiel. Cette jeune journaliste, membre du Consortium international des journalistes d'investigation (ICIJ) a été déclarée coupable à la suite d'un article paru en 2017 dans le *Cumhuriyet*, article qui mettait en cause Binali Yıldırım, ancien premier ministre turc, et ses deux fils, dans le cadre des révélations des « Paradise papers » (décision dont elle a fait appel) ;

*Considérant* qu'elle a fait de l'exercice de sa profession un modèle de courage pour toutes et tous, rejoignant ainsi celles et ceux qui sont incarcéré(e)s pour avoir exercé honnêtement leur mission d'informer leurs concitoyens ;

*Rappelant* que la Turquie est la plus grande prison au monde pour les journalistes ;

**appelle** tous ses affiliés à continuer à témoigner aux journalistes turcs une forte solidarité et à leur apporter toutes les aides possibles.

## **20. Pour la défense de la liberté de la presse en Pologne**

*Proposée par l'Association des journalistes de la République de Pologne (SDRP) et la Société des journalistes polonais (TD)*

Le Congrès mondial de la Fédération internationale des journalistes, réuni à Tunis du 11 au 14 juin 2019,

*Notant* que la liberté de la presse en Pologne est constamment attaquée depuis l'élection de l'actuel gouvernement à l'automne 2015, qui ne cesse de tenter d'éliminer toute voix critique s'élevant de la presse écrite et électronique et de mettre sur pied un régime médiatique exclusivement favorable aux politiques officielles ;

*Constatant* que l'indépendance du système judiciaire est essentielle si l'on veut garantir la liberté de la presse et par conséquent ;

*Reconnaissant* le combat de principe de la profession juridique polonaise pour défendre l'État de droit face à la volonté du gouvernement de prendre le contrôle du système judiciaire ; et la contribution essentielle à la défense de l'État de droit en Pologne de la part de la Commission européenne mais aussi de la Cour de justice de l'Union européenne au Luxembourg ;

*Constatant également* que les investisseurs étrangers dans les médias polonais en provenance des États-Unis, de l'Allemagne et de la Suisse jouent un rôle important dans la promotion de la liberté de la presse grâce à leurs publications en Pologne, tandis que de nombreux médias privés nationaux conservent une position critique vis-à-vis du gouvernement dans l'intérêt général mais au détriment de leur profit personnel ;

*Conscient* du fait que, jusqu'à présent, l'exemple le plus frappant de politique gouvernementale est la prise de contrôle des médias de service public (MSP) en 2016, faisant clairement fi des lois sur les médias qui garantissent une information objective et des codes de déontologie journalistique qui réclame aux journalistes employés par les MSP d'être objectifs ;

*Profondément inquiet* des tentatives répétées de contrôler les médias privés par les moyens suivants :

- a) en arrêtant de diffuser des publicités d'entreprises publiques dans les médias privés critiques du régime et en les diffusant dans les médias favorables à la politique officielle ;
- b) en faisant pression sur les éditeurs privés pour qu'ils modèrent leurs critiques par rapport aux politiques de l'État, tout en offrant à ceux qui s'exécutent des avantages financiers destinés à soutenir leurs intérêts commerciaux dans d'autres domaines ;
- c) en attaquant la presse étrangère et en menaçant de mettre en place des mesures qui la contraindraient à freiner ses investissements en Pologne ;
- d) en poursuivant les efforts pour que les médias pro-gouvernementaux rachètent les médias privés moyennant des prêts à taux réduit accordés par des banques contrôlées par l'État ;
- e) en utilisant les décisions de justice et le ministère public sous contrôle gouvernemental pour censurer le contenu critique publié par les médias privés et donc avoir un « effet dissuasif » sur la couverture médiatique des délits commis par les fonctionnaires de l'État et les institutions gouvernementales.

**exprime** sa solidarité avec les personnes qui s'efforcent de résister aux pressions exercées sur la liberté de la presse en Pologne et dans certains pays comme la Hongrie ;

**remercie** la FIJ pour l'ensemble de ses actions de défense de la presse indépendante polonaise, mais également le Conseil de l'Europe pour sa Plateforme pour la protection du journalisme et la sécurité des journalistes, ainsi que la FEJ qui a coorganisé la conférence « Free European Media » des 15 et 16 février 2018 à Gdansk et **soutient en outre** les efforts entrepris par la FIJ pour établir une Convention des Nations Unies sur la protection des journalistes ;

**exhorte** la FIJ à continuer de soutenir la presse indépendante polonaise et à œuvrer conjointement avec les organisations de défense de la liberté de la presse polonaise et étrangère, avec les institutions et les États-membres de l'UE, mais aussi le Conseil de l'Europe et ses organismes, pour la défense de l'État de droit et de la liberté de la presse en Pologne.

## 21. Contre toute restriction de l'usage de l'Internet et des réseaux sociaux

*Proposée par l'Union des journalistes tchadiens (UJT)*

Le Congrès mondial de la Fédération internationale des journalistes, réuni à Tunis du 11 au 14 juin 2019,

*Considérant* le rôle essentiel de l'Internet et des réseaux sociaux en termes de communication et d'information dans le monde en général et au Tchad, République démocratique du Congo, Cameroun et Gabon;

*Regrettant* les restrictions imposées par les autorités de ces pays sur l'usage d'Internet et des réseaux sociaux violant ainsi les principes fondamentaux de libertés individuelles et collectives ;

*Conscient* de l'utilisation par une partie minoritaire de la population de réseaux sociaux dans le but d'attiser la haine communautaire, voire la violence ;

**appelle** les acteurs sociopolitiques à une prise de conscience citoyenne et à une utilisation rationnelle de ces moyens de communication qui doivent être une source d'unité et de cohésion sociale ;

**exige** la levée immédiate de toute restriction technique ou extra-juridique imposée par les autorités sur les usagers tchadiens qui contournent difficilement cette restriction en payant le prix fort pour se maintenir en contact avec le monde extérieur.

## 22. Lutter contre la surveillance

*Proposée par le Syndicat national des journalistes, Royaume-Uni et Irlande*

Le Congrès mondial de la Fédération internationale des journalistes, réuni à Tunis du 11 au 14 juin 2019,

*notant* la résolution du Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies, adoptée en septembre 2016, selon laquelle « à l'ère du numérique, les journalistes doivent pouvoir disposer d'outils de chiffrement et de protection de l'anonymat pour être à même de pratiquer librement leur profession et d'exercer leurs droits de l'Homme, en particulier leur droit à la liberté d'expression et à la vie privée, notamment pour sécuriser leurs communications et protéger la confidentialité de leurs sources », et que cette même résolution a demandé aux États de « respecter leurs obligations au regard du droit international des droits de l'Homme et de ne pas commettre d'ingérence dans l'utilisation de telles technologies » ;

*constatant* en outre que malgré la résolution de l'UNHRC, des pays du monde entier ont adopté ces dernières années (ou trouvé de nouvelles façons d'utiliser) la loi qui autorise la surveillance des données de journalistes, mais qui ne prévoit pas les garanties suffisantes pour protéger la confidentialité de leurs sources et c'est le cas notamment de la Loi britannique sur les pouvoirs d'enquête (2016) et d'un ensemble de propositions de lois en Australie ;

*notant* également qu'un recours juridictionnel contre la Loi britannique sur les pouvoirs d'enquête a abouti, obligeant le gouvernement à amender cette loi et que cette action a été possible grâce à un financement participatif de 50 000 £ et à la signature par plus de 200 000 personnes d'une pétition contre cette disposition ;

*estimant* qu'il est essentiel d'obtenir un soutien international en faveur du principe selon lequel tout matériel journalistique (y compris les documents, les métadonnées et les messages et communications de toutes sortes) doit bénéficier d'une protection spéciale pour que les journalistes puissent remplir leur rôle essentiel à la démocratie ;

*remerciant* les membres du Groupe d'experts sur la surveillance des journalistes de la FIJ pour contribuer à maintenir ces questions au centre de nos préoccupations ;

**appelle** les nouveaux élus du Comité exécutif à :

1. sensibiliser davantage les journalistes à leur propre surveillance et instaurer une culture de résistance face à celle-ci ;
2. encourager des approches à la fois technologiques et organisationnelles pour contourner la surveillance ;
3. élaborer des outils partagés de contre-surveillance pouvant être employés par les affiliés pour former leurs membres ;
4. inciter les membres de la FIJ à s'organiser pour commencer à lever le voile du mystère qui entoure l'utilisation des pouvoirs d'interception visant à prendre possession du matériel journalistique, et pour faire pression sur les autorités afin qu'elles expliquent les raisons de la surveillance des journalistes et les moyens utilisés pour ce faire ;
5. lancer des campagnes pour mettre en lumière l'inquiétude manifeste du public quant à la législation en matière de surveillance ;
6. se joindre aux avocats, au corps médical, aux travailleurs sociaux, aux comptables et à toutes les autres professions soumises au secret professionnel, en vue de fonder un mouvement mondial fort et coordonné pour mettre un frein aux pouvoirs de surveillance non contrôlés et utilisés de façon abusive par les gouvernements sur les citoyens ;
7. mobiliser des ressources en collaborant avec des organisations de défense de la liberté civile, des droits ouverts et du journalisme d'investigation pour organiser une conférence mondiale afin de faire le point sur l'évolution de la surveillance dans le monde, et convenir de nouvelles stratégies.

**23. Contre la confiscation du matériel de travail des journalistes et pour leur droit à garder leurs sources d'information secrètes.**

*Proposée par la Fédération des associations de journalistes d'Espagne (FAPE)*

Le Congrès mondial de la Fédération internationale des journalistes (FIJ), réuni à Tunis du 11 au 14 juin 2019,

*rappelant* la gravité de la réquisition (sur ordre judiciaire) des téléphones portables, des ordinateurs et autres documents des journalistes espagnols, survenue le 11 décembre 2018 à Palma de Majorque ;

*rappelant* également que cette réquisition, menée par la police sur ordre judiciaire, avait pour but de vérifier l'origine des différentes fuites concernant la corruption de cette ville ;

*estimant* que cette décision judiciaire controversée a déclenché la protestation de la FAPE et des syndicats et organisations de journalistes d'Espagne ;

*rappelant* également la manifestation collective de journalistes dans plusieurs villes d'Espagne contre la violation flagrante du secret professionnel et à la confidentialité censée exister entre les journalistes et leurs sources ;

*considérant*, en outre, qu'en révélant les sources d'information, elles deviennent des cibles pour les juges et les procureurs ;

*estimant* que de telles mesures ne profitent qu'aux personnes qui tentent de dissimuler la corruption dénoncée par les journalistes ;

*rappelant* qu'en Espagne, le secret professionnel des journalistes est un droit inscrit dans la Constitution, mais aussi un devoir éthique et moral pour les professionnels des médias (toujours tenus de préserver la confidentialité de leurs sources) ;

*soulignant* qu'en Espagne et dans d'autres pays, les cas de corruption sont rarement dévoilés sans l'enquête des journalistes ;

*estimant* que dénoncer la corruption contribue à lutter contre les abus de pouvoir et représente un service rendu aux citoyens et que rapporter et dénoncer ces abus et cette corruption est impossible sans la protection des sources journalistiques ;

**exhorte** les autorités espagnoles à protéger et garantir concrètement et de manière exécutoire le droit au secret professionnel des journalistes, clairement établi dans la Constitution espagnole. En effet, sans la protection de ce droit fondamental des journalistes, il ne peut y avoir de véritable journalisme libre et démocratique.

## **24. Secret professionnel des journalistes**

*Proposée par l'Union syndicale des journalistes - CFDT (France)*

Le Congrès mondial de la Fédération internationale des journalistes, réuni à Tunis du 11 au 14 juin 2019,

*constatant* que le secret professionnel des journalistes n'est pas respecté, voire bafoué par ou sur instruction des pouvoirs publics, à savoir que de telles pratiques se manifestent sur tous les continents, y compris l'Europe, et notamment en Espagne, où fin décembre 2018, aux Baléares, la police a saisi les ordinateurs et les téléphones de deux journalistes pour identifier leur(s) informateur(s) et a perquisitionné les locaux d'un quotidien et d'une agence de presse ;

*notant* que la profession, avec les syndicats espagnols, a protesté, en particulier pour affirmer que « *Notre secret professionnel est ton droit à l'information* », et que cette revendication peut être reprise partout par les journalistes ;

*observant* pourtant que l'article 20 de la Constitution espagnole garantit le secret professionnel des journalistes ;

*relevant* que les journalistes réagissent à leur tour en justice face à ces atteintes au secret professionnel, confrontés au secret des affaires ou au secret d'État, comme le Français Édouard Perrin qui a assigné le cabinet d'audit PricewaterhouseCoopers (PwC) pour détournement de la procédure légale de la protection du secret des sources des journalistes dans l'affaire LuxLeaks ;

- 1) **dénonce** les dérapages et les violations du secret professionnel dans le but de museler l'information ;
- 2) **exprime** sa solidarité avec les journalistes dont le droit à la protection des sources est bafoué ;
- 3) **condamne** les violations du secret professionnel des journalistes, au mépris des règles et textes en vigueur, comme la Convention européenne des droits de l'Homme ;
- 4) **défend** le droit au secret professionnel pour tous les journalistes, car la protection des sources est l'une des conditions d'une information libre et pluraliste.

## **\*25. La liberté de la presse gravement menacée en Inde**

*Proposée par le Syndicat des journalistes indiens (IJU)*

Le Congrès mondial de la Fédération internationale des journalistes, réuni à Tunis du 11 au 14 juin 2019,

*estimant* que la liberté de la presse dans le plus grand pays démocratique au monde, l'Inde, est gravement menacée par le régime de droite actuellement au pouvoir, notamment car ce dernier :

- intimide les organes de presse, en grande partie détenues par des sociétés, pour qu'ils se conforment à ses règles ;
- paralyse le mouvement syndical en assouplissant les lois du travail qui prévoient un régime de contrat de travail, ce qui implique des conséquences indéniables sur l'indépendance de la presse et des coupes claires dans le secteur des médias ;
- fragilise les institutions médiatiques telles que le Conseil indien de la presse et le Comité central d'accréditation de la presse en tentant d'empêcher les syndicats et les représentants d'organes de presse d'y participer ;
- retarde la mise en œuvre de la grille des salaires pour les journalistes et d'une nouvelle grille ;
- reste passif face à la revendication de longue date d'une loi spéciale sur la sécurité des journalistes, étant donné le nombre inédit de journalistes tués ;
- utilise de façon abusive la loi sur la sécurité nationale contre les journalistes, surtout dans le nord-est du pays, ce qui porte atteinte au droit à la liberté d'expression ;
- introduit des articles dans sa loi sur les TI pour permettre aux organismes publics d'intercepter, de surveiller et de décrypter l'information transmise par tout ordinateur ou stockée dans celui-ci pour étouffer l'opposition ;

**appelle** le Comité exécutif de la FIJ à se joindre aux efforts de ses affiliés en Inde pour protéger les droits des journalistes et la liberté de la presse et soutenir les campagnes qu'ils mènent actuellement contre les manœuvres du gouvernement.

## Réformes des médias

### 26. Réformes des médias dans le Monde arabe

*Proposée par le Syndicat national de la presse marocaine (SNPM)*

Le Congrès mondial de la Fédération internationale des journalistes, réuni à Tunis du 11 au 14 juin 2019,

*déplorant* que, malgré les efforts considérables déployés par la FIJ au cours des trois dernières années pour faire pression sur les gouvernements arabes, seul un tiers d'entre eux ont signé la Déclaration sur la liberté des médias dans le Monde arabe, la première déclaration globale sur les droits des médias dans le Monde arabe ;

*remerciant* les affiliés de la FIJ en Palestine, en Tunisie, au Maroc, en Jordanie et au Soudan qui sont jusqu'à présent parvenus à faire adopter la Déclaration par leur gouvernement, ouvrant ainsi la voie à la mise en place de mécanismes dans le Monde arabe pour promouvoir la liberté et l'indépendance des médias, et des lois conformes aux normes internationales ;

*réitérant* l'appel lancé par la FIJ depuis le « Printemps arabe » à ses affiliés dans la région afin qu'ils fassent campagne en faveur de réformes des médias pour garantir la liberté du travail journalistique, le droit à l'information et à la protection des sources, l'abolition des peines de prison et des détentions, ainsi que l'annulation de la suspension des publications, la fixation de limites aux amendes pour délits de presse et la suppression de toute forme de censure préalable ;

*se félicitant* que, dans certains pays comme le Maroc, son affilié, le Syndicat national de la presse marocaine (SNPM) a instauré dans la communauté des médias un dialogue ouvert à tous, en créant des structures d'autorégulation du journalisme capables de gérer le milieu complexe des médias et les plaintes déposées contre eux ;

*notant* qu'une telle campagne de création de structures d'autorégulation indépendantes a permis de faire élire le candidat du SNPM par tous les journalistes du Maroc à la tête du Conseil national de la presse, ce qui constitue une première victoire majeure pour tous les journalistes arabes et que cet objectif a été atteint malgré une intense campagne organisée par certains employeurs contre le syndicat, dans laquelle l'agence de presse publique officielle Maghreb Agence Presse a joué un rôle moteur ;

**charge** le Comité exécutif de :

- 1) relancer la campagne en faveur de la Déclaration en concentrant surtout les efforts sur les gouvernements qui ne l'ont pas encore signée ;
- 2) maintenir la réforme de la législation sur les médias comme l'une des priorités du travail de la FIJ dans la région, y compris un programme d'ateliers, de séminaires et de projets plus ciblés ;
- 3) soutenir le SNPM pendant la période de lancement du Conseil national de la presse et veiller à ce que les enseignements tirés de ce processus soient partagés dans toute la région.

## **27. Réforme des médias en Palestine**

*Proposée par le Syndicat des journalistes palestiniens (PJS)*

Le Congrès mondial de la Fédération internationale des journalistes, réuni à Tunis du 11 au 14 juin 2019,

*rappelant* que le dirigeant palestinien, Mahmoud Abbas, a été le premier dirigeant arabe à signer, en août 2016, la Déclaration de la FIJ sur la liberté des médias dans le Monde arabe, un engagement clair envers les principes de la liberté de la presse, du journalisme indépendant et du droit à l'information ;

*constatant* avec préoccupation que, depuis cette cérémonie de ratification, plusieurs engagements pris par l'Autorité palestinienne pour réformer radicalement le cadre juridique permettant à la presse et aux médias de faire leur travail n'ont pas encore été respectés ;

*constatant* qu'à tout le moins, cette législation devrait comporter des lois qui garantissent la protection des sources, le droit d'accès à l'information et le droit d'informer le public, tandis que les structures d'autorégulation devraient rester pleinement indépendantes financièrement et politiquement ;

- 1) **appelle** l'Autorité palestinienne à entamer immédiatement un dialogue avec le syndicat représentant des journalistes, avec des éditeurs et des propriétaires des médias, ainsi qu'avec les organisations de la société civile, afin de se concerter sur l'adoption de cette législation conformément aux standards internationaux ;
- 2) **exhorte** en outre le Comité exécutif à soutenir son affilié, le PJS, dans son programme d'éducation aux médias sur l'autorégulation et la culture de la responsabilisation.

## **LUTTER CONTRE LA DÉSINFORMATION ET LES CYBERATTAQUES**

### **28. Lutte contre la désinformation et les « fausses nouvelles »**

*Proposée par le Syndicat russe des journalistes*

Le Congrès mondial de la Fédération internationale des journalistes, réuni à Tunis du 11 au 14 juin 2019,

*notant* l'enthousiasme dont font preuve les institutions régionales et internationales, les groupes d'experts, y compris les universitaires, les journalistes, les médias, les plateformes en ligne, mais aussi les organisations de la société civile et les organismes chargés de vérifier l'information, à l'idée de donner des conseils sur les initiatives politiques visant à lutter contre la désinformation et les « fausses nouvelles » diffusées en ligne ;

*considérant* que les premières analyses de leur rapport ont montré que la désinformation et la fausse information sont des phénomènes qui vont bien au-delà du terme de « fausses nouvelles » et qui se sont étendus au monde entier grâce au développement des médias numériques, en instrumentalisant des infrastructures de communication dans un but lucratif ou pour atteindre des objectifs politiques ou idéologiques ;

*conscient* de la puissance croissante des plateformes en tant que catalyseurs et gardiens de l'information, et du rôle des géants des médias numériques dans la circulation de diverses sortes de désinformation à l'échelle mondiale dans un écosystème opaque ;

profondément *préoccupé* par la vague croissante des contrefaçons et des manipulations générées par l'IA d'une qualité toujours plus élevée et par les importantes prévisions concernant l'ampleur, la rapidité et la précision avec lesquelles elles seront diffusées dans les années à venir ;

**appelle** le Comité exécutif de la FIJ à :

- 1) participer autant que possible aux consultations de ces groupes d'experts et prêter attention à leurs rapports, analyses et recommandations ;
- 2) collaborer avec les acteurs des médias dans leur lutte contre la désinformation et communiquer aux affiliés de la FIJ les aspects pertinents de leurs recherches, en particulier leur approche pluridimensionnelle qui réclame la transparence, encourage les médias et la maîtrise de l'information et développe des outils appropriés pour permettre aux journalistes et citoyens de s'opposer à la désinformation ;
- 3) mener campagne pour s'assurer que les groupes d'entreprises basés sur des algorithmes comme Facebook et YouTube (qui appartient à Google) soient appelés à révéler le secret sur leur façon de travailler et à assurer la transparence.

### **30. Défis éthiques des sites d'information en ligne**

*Proposée par le Syndicat national de la presse marocaine (SNPM)*

Le Congrès mondial de la Fédération internationale des journalistes, réuni à Tunis du 11 au 14 juin 2019,

*constatant*, depuis l'arrivée d'Internet, la prolifération des sites d'information en ligne au Maroc et dans le reste du Monde arabe, phénomène qui a commencé à apporter un éclairage critique sur la lutte pour un journalisme éthique ;

*notant* en outre que si la multitude de médias en ligne est capable de faire entendre de nouvelles voix, de développer une dynamique pour le pluralisme et de créer un nouvel espace d'information, elle pose la question de savoir si cela remplace réellement le journalisme spécialisé de qualité assuré par des journalistes et éditeurs bien formés qui exercent à temps plein ;

*se félicitant* des efforts déployés par son affilié marocain, le SNPM, pour recruter et encadrer des journalistes travaillant dans ce nouveau secteur et les impliquer dans des débats sur l'éthique et les performances des médias, sur les moyens de créer des conditions propices à la qualité du contenu, et les encourager à s'engager à rendre des comptes de manière transparente, compréhensible et honnête ;

*notant* certains débats compliqués quant à la nécessité d'une nouvelle loi pour protéger la vie privée, la morale et le droit d'auteur, mais aussi les normes démocratiques afin de s'assurer que ces blogueurs et journalistes respectent les valeurs éthiques et la transparence ;

- 1) **réaffirme** sa conviction de l'efficacité de l'autorégulation, mais surtout de l'importance des dispositifs volontaires par rapport à la Loi en ayant conscience que dans de nombreux cas, la réglementation gouvernementale du journalisme finit par se transformer en un instrument au service des intérêts personnels, ce qui entraîne des formes de censure et d'ingérence injustifiée, même si ses intentions sont bonnes a priori ;
- 2) **appelle** le Secrétariat de la FIJ à organiser et à mettre en place des discussions et un plan d'action pour ses organisations affiliées concernées par ces défis, qui examinent les principes fondamentaux de l'autorégulation, se penchent sur la façon d'établir un dialogue et des liens avec la société civile pour

restaurer la confiance publique, étudient les moyens de développement d'une culture de la responsabilisation, et travaillent à l'élaboration d'un cadre pour fixer des normes.

### **31. Campagne contre le cyberharcèlement**

*Proposée par le Syndicat des journalistes palestiniens (PJS)*

Le Congrès mondial de la Fédération internationale des journalistes, réuni à Tunis du 11 au 14 juin 2019,

*notant* l'étude universitaire "Violent Network" publiée en novembre dernier par le Centre arabe pour la promotion des réseaux sociaux, qui a révélé le problème de la violence sexiste sur Internet en Palestine, surtout sur les réseaux sociaux ;

*préoccupé* par les statistiques concernant les femmes et les filles palestiniennes exposées à divers types de violence sexiste sur les réseaux sociaux. Selon la police palestinienne citée dans le rapport, ces statistiques ont recensé 1020 cybercrimes en 2015, 922 en 2014 rien que dans la province de Hébron, et au premier trimestre de l'année 2017, 850 cas recensés en Cisjordanie ;

*convaincu* que le cyberharcèlement a connu une forte augmentation dans le monde entier, ce qui fait de la sécurité des femmes journalistes un enjeu majeur dans l'ère numérique actuelle. De nombreux syndicats de la FIJ ont fait campagne pour faire en sorte que le harcèlement sexuel en ligne et le cyberharcèlement soient considérés comme des infractions pénales traitées en conséquence, et ont publié des recommandations pour aider leurs membres victimes de tels abus en ligne ;

*se félicitant* du travail accompli par l'UNESCO, notamment au sein de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies pour attirer l'attention sur les nombreuses façons dont les femmes journalistes peuvent être placées dans des situations vulnérables, ce qui les expose au harcèlement, à l'intimidation et à la violence ;

*se félicitant* également des recommandations de la Conférence de la FIJ sur le genre qui s'est tenue l'an dernier à Santander et qui a identifié le trolling instrumentalisé comme faisant partie des violences sexistes à combattre, et a déclaré la nécessité de lois plus fermes pour lutter contre ce phénomène ;

**réitère l'appel lancé par les conférences de Santander** pour renforcer la campagne contre le cyberharcèlement et **exhorte** le Comité exécutif de la FIJ à :

1. aider ses syndicats membres à faire cesser le flot d'attaques misogynes contre les femmes journalistes, qui sont non seulement suffisamment graves une fois mises en ligne, mais qui peuvent aussi devenir mortelles ;
2. contribuer à sensibiliser l'opinion aux différentes menaces auxquelles les femmes journalistes sont confrontées, en ligne et hors ligne, afin que la société puisse reconnaître ces violations des droits et comprendre pourquoi elles compromettent également le droit de chacun à l'information et la démocratie ;
3. organiser le partage des bonnes pratiques telles que les recommandations de la NUJ au Royaume-Uni, et des guides et lois pertinents pour permettre aux syndicats membres de se préparer et de former spécifiquement leurs femmes journalistes à faire face à la montée des menaces contre elles ;
4. effectuer des démarches auprès de Facebook qui doit accepter son rôle de diffuseur d'informations et prendre ses responsabilités face au problème.

### **32. Motion sur le rôle de la FIJ dans la lutte contre le cyberharcèlement des journalistes et sur le renforcement des programmes de formation en matière de cybersécurité**

*Proposée par la FSC-CCOO*

La généralisation de l'utilisation des nouvelles technologies et l'extension des infrastructures numériques, mais aussi de l'accès au réseau et de la connectivité des citoyens à celui-ci ont conduit à la prolifération, partout dans le monde, de l'utilisation des réseaux sociaux comme un moyen de divulguer des informations allant de la vie privée à la politique, par le biais de n'importe quel fait – avéré ou non – que le titulaire du réseau social considère intéressant ou « digne » d'être partagé.

Cette généralisation entraîne de nouveaux cas d'attaque contre les professionnels des médias. Avec la technologie actuelle, tout individu – identifié ou non –, peut les diffamer, insulter, attaquer verbalement ou menacer, parfois de mort, avec peu ou pas de conséquences juridiques puisque dans la plupart des cas, il s'agit d'individus non identifiés qui suppriment ensuite leur profil et deviennent très difficiles à repérer, faute de moyens.

Ces attaques, perpétrées par ce qu'on appelle des « trolls », se multiplient pour des raisons sexistes, comme nous l'avons constaté avec consternation dans le cas de l'attaque contre la Secrétaire générale du Syndicat des journalistes du Paraguay, comprenant des menaces de mort, ou comme nous en sommes témoins à tout moment, lorsqu'un de nos confrères défend les principes énoncés dans les statuts de la FIJ.

Afin de tenter de remédier au problème de manque de protection auquel sont confrontés les membres des syndicats affiliés à cette Fédération internationale, le 30<sup>e</sup> Congrès de la FIJ, réuni à Tunis du 11 au 14 juin 2019,

**appelle** le Comité administratif et le Comité exécutif de la FIJ à :

Élaborer un plan d'urgence pour protéger les membres de la FIJ contre de telles « cyberattaques » qui visent à entacher l'image publique et professionnelle de l'informateur ou à l'intimider pour qu'il cesse d'exercer son travail. Ce plan comprendrait :

- (i) des programmes de formation à l'intention des membres des syndicats affiliés à la FIJ, en accordant une attention particulière au harcèlement sexiste sur les réseaux sociaux ;
- (ii) une campagne pour réclamer une réglementation et des mesures de protection, sans limiter la liberté de la presse, afin d'empêcher ces attaques contre le travail des journalistes, dans les États où nous sommes représentés ;
- (iii) une campagne de communication pour expliquer clairement ce qu'est un « troll » et comment réagir face à une telle attaque, et dans laquelle dénoncer publiquement l'ensemble des individus – identifiés ou non – coupables de ce type d'attaque.

## **PROGRAMME DE TRAVAIL ÉGALITE DES GENRES**

### **33. Soutien au mouvement #MeToo dans les médias**

*Proposée par le Syndicat indien des journalistes (IJU)*

Le Congrès mondial de la Fédération internationale des journalistes, réuni à Tunis du 11 au 14 juin 2019,

*Reconnaissant* que :

- le mouvement #MeToo a encouragé certaines femmes journalistes à partager leurs expériences de harcèlement sexuel de la part de leurs supérieurs et des personnes qu'elles interviewent dans le monde des médias ;
- obtenir justice s'est avéré difficile car ces femmes ne bénéficient pas du soutien de leurs pairs et sont au contraire menacées de perdre leur emploi, de se voir refuser une promotion ou un nouvel emploi ;
- beaucoup ne reconnaissent toujours pas les différentes formes de « harcèlement sexuel » ;
- les législations ont des lacunes ;
- le mouvement retient l'attention des médias d'élite, urbains et nationaux, laissant un grand vide dans la presse régionale ou vernaculaire ;

**appelle** le Conseil du Genre de la FIJ à :

- 1) encourager les affiliés à soutenir les femmes courageuses qui sont venues parler de leurs horribles expériences ;
- 2) organiser des campagnes/modules spécifiques pour aider les femmes journalistes à reconnaître ce qui constitue du harcèlement sexuel ;
- 3) inciter les gouvernements à adopter des lois contre le harcèlement sexuel sur le lieu de travail ;
- 4) prendre toute autre mesure jugée appropriée

### **34 et 35. Parité salariale et écart de rémunération entre les hommes et les femmes**

*Proposée par le Syndicat national des journalistes, RU et Irlande (NUJ, RU et Irlande), et le Comité exécutif de la FIJ*

Le Congrès mondial de la Fédération internationale des journalistes, réuni à Tunis du 11 au 14 juin 2019,

*notant* que, malgré les avancées des femmes sur le marché du travail dans de nombreux pays, elles gagnent généralement beaucoup moins que les hommes, l'écart entre les sexes étant en moyenne de 23% et n'ayant pratiquement pas changé au niveau global au cours des 15 dernières années ; que dans le monde entier, les femmes ne gagnent que 77 cents par dollar gagné par les hommes et que, par conséquent, elles subissent toute une vie d'inégalité de revenus et la pauvreté à la retraite ;

*se félicitant* du travail des affiliés dans de nombreux pays pour mettre en avant les inégalités salariales et prendre des mesures collectives pour lutter contre elles, et se félicitant des victoires remportées par les syndicats qui font campagne ;

*estimant* que la réduction de l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes nécessite un ensemble de mesures, dont la principale est le travail décent ;

*notant* en outre que l'OCDE a documenté dans ses rapports les inégalités salariales et les pratiques de recrutement discriminatoires dans le monde entier, et que l'ONU estime que, selon les tendances actuelles, les différences de rémunération entre hommes et femmes ne disparaîtront pas avant 2069 alors qu'une telle lenteur dans la réduction de l'écart de rémunération entre hommes et femmes est inacceptable et que, s'impose donc l'adoption accélérée de mesures proactives ; qu'en Amérique latine, même si l'écart salarial s'est réduit de 12 % depuis 1990, les femmes gagnent toujours un quart de moins que les hommes dans cette région ; qu'au Japon et en Corée du Sud, les femmes gagnent en moyenne plus de 30 % de moins que les hommes, et qu'en Azerbaïdjan ainsi qu'au Bénin, plus de 40 % de moins pour le même temps de travail ;

*rappelant* le travail de la NUJ UK qui, à la suite de la publication des principales sources de revenus de la BBC en 2017, a déposé 180 dossiers individuels, ce qui a entraîné une augmentation du nombre de cas dans l'ensemble du secteur des médias et a propulsé l'inégalité salariale à l'agenda politique national ;

*reconnaissant* que l'un des moyens les plus rapides et efficaces de réduire les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes consiste, d'une part, à instaurer un minimum vital et une protection sociale universelle, notamment des congés de maternité payés, des soins aux enfants et d'autres formes de soutien social et de santé, une assurance contre la perte de revenus due à une maladie et des montants de retraite adéquats et, d'autre part, à étendre ce type de protections à tous les travailleurs, y compris les pigistes ;

*estimant* que les syndicats, la liberté d'association et la négociation collective sont essentiels pour réduire l'écart de rémunération entre hommes et femmes ;

*jugeant essentiel* que les syndicats de journalistes montrent la voie à suivre pour aborder cette question cruciale ;

**appelle** le Comité exécutif de la FIJ à travailler avec le Conseil du Genre en vue de :

1. développer une campagne à l'échelle de la Fédération comprenant des enquêtes sur les salaires modèles, un guide de bonnes pratiques et des accords types, et développer des campagnes, des formations et des actions de sensibilisation pour faire de la lutte contre l'égalité salariale un élément fondamental du programme de travail de la FIJ ;
2. coordonner une stratégie et une campagne à l'échelle mondiale pour mettre fin aux inégalités salariales et à la discrimination à l'emploi des femmes journalistes ;
3. travailler avec d'autres syndicats internationaux pour établir et appliquer dans la pratique une législation sur l'égalité salariale et la lutte contre la discrimination sans perdre de vue qu'il existe des normes internationales du travail, telles que la Convention n° 100 de l'OIT sur l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale, que de nombreux gouvernements doivent encore signer ;
4. exercer des pressions et faire campagne pour plus de transparence au sein des organisations de médias, et pour obtenir des engagements vis-à-vis des plans d'action pour lutter contre la discrimination au travail, en particulier des mesures pour améliorer la transparence des salaires, permettant aux syndicats d'identifier plus facilement les disparités de rémunération entre hommes et femmes, et aux gouvernements de détecter les violations des lois sur l'égalité des salaires ;
5. partager les bonnes pratiques sur cette question importante parmi les affiliés, pour les aider à organiser et à recruter des femmes journalistes, pour parvenir à un équilibre entre travail et vie privée, et pour obtenir des changements significatifs dans les cultures en milieu de travail.

**Le Congrès appuie pleinement** toutes les recommandations du programme d'action convenu lors de la conférence des femmes de la FIJ en mai dernier à Santander. Il **appelle** en particulier les affiliés à encourager une plus grande participation de leurs membres femmes à tous les niveaux de leurs structures et à organiser des activités concrètes pour commencer à réduire l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes, notamment :

1. en procédant à un audit des femmes membres et en élaborant un programme pour combler les lacunes ;
2. en encourageant l'utilisation d'enquêtes sur l'égalité de rémunération pour déterminer l'ampleur du problème sur les lieux de travail ;
3. en facilitant la formation des représentants en charge de l'égalité et la formation à l'égalité des hauts responsables.

## L'AVENIR DU TRAVAIL

### 36. Impact des technologies d'automatisation

*Proposée par le Comité exécutif de la FIJ*

Le Congrès mondial de la Fédération internationale des journalistes, réuni à Tunis du 11 au 14 juin 2019,

*notant* que l'avenir du travail est devenu un sujet majeur, avec différentes descriptions de l'impact des technologies d'automatisation telle que l'intelligence artificielle (IA) et la robotique sur les emplois, les compétences et les salaires ;

*notant également* qu'au cœur de ce débat se trouvent des hypothèses contradictoires concernant l'évolution des modèles de travail et de la structure du travail, en particulier autour du travail indépendant, de l'économie des petits boulots et de ce que l'on appelle parfois la « fracture du travail », et plus importante encore, la question du revenu ;

*rappelant* les avertissements opportuns de Stephen Hawking sur l'intelligence artificielle « remplaçant l'humanité », et considérant que Google a versé plus de 700.000 € à *Press Association* pour créer 30.000 articles générées par ordinateur par mois ;

*se félicitant* des efforts entrepris par la Commission sur l'avenir des travaux de l'OIT, chargée de tracer la voie du plein emploi et du travail décent face aux changements technologiques ;

*se félicitant* également du débat et des discussions, qui ont eu lieu entre les fédérations mondiales au sein de la CSI/ITUC au niveau international, notamment dans le cadre de son congrès de décembre dernier, qui comprenaient une analyse macroéconomique, des avancées juridiques et technologiques et, plus importante encore, la syndicalisation ;

- 1) **reconnait les conclusions** qui se dégagent, qui mettent en évidence le déni des droits fondamentaux des travailleurs et l'absence de partage de la prospérité ;
- 2) **appelle** le Comité exécutif, parmi les priorités de son programme de travail, à engager le dialogue avec le secteur des technologies et à s'associer à d'autres organisations syndicales et de recherche compétentes pour cartographier l'impact des technologies de l'automatisation sur le métier de journaliste et sensibiliser ses affiliés au moyen de publications et d'ateliers destinés à expliquer les effets sur l'emploi et les conditions de travail.

### **37. Formation à l'utilisation des nouvelles technologies**

*Proposée par la Fédération des travailleurs des médias de communication du Chili (FENATRAMCO)*

Le Congrès mondial de la Fédération internationale des journalistes, réuni à Tunis du 11 au 14 juin 2019,

*considérant* l'incorporation de nouvelles technologies et les changements technologiques dans les entreprises de presse et que ces changements sont à la base des licenciements massifs qui ont lieu dans les sociétés qui publient des journaux sur papier ;

*reconnaissant* qu'il est nécessaire et urgent de créer des emplois stables et durables dans notre secteur ;

*reconnaissant* la situation difficile dans laquelle se trouvent les travailleurs de la presse sur le continent, en raison de la précarité de l'emploi due à l'intégration technologique et du déclin continu de la publicité ;

*réaffirmant* qu'il est important que les syndicats répondent aux préoccupations de nos membres en initiant les responsables aux nouvelles opportunités potentielles qu'offrent les nouvelles technologies intégrées dans les entreprises journalistiques ;

**charge** le Comité exécutif de la FIJ de :

promouvoir et renforcer au niveau national, pour chaque syndicat affilié à la FEPALC, la mise en œuvre conjointe avec le Bureau régional de la FIJ de programmes de formation aux nouvelles technologies et à leurs impacts, pour une meilleure défense de nos emplois, des droits, intérêts et libertés fondamentales des journalistes et des travailleurs de la communication sur le continent.

## **DROITS D'AUTEUR**

### **38. Prêt numérique contrôlé (Controlled Digital Lending – CDL)**

*Proposée par le Syndicat national des écrivains, États-Unis (NWU)*

Le Congrès mondial de la Fédération internationale des journalistes, réuni à Tunis du 11 au 14 juin 2019,

*troublé* par le fait qu'*Internet Archive* et d'autres entités aient numérisé des centaines de milliers de livres protégés par des droits d'auteur provenant de collections de bibliothèques, d'abandons et de dons, et continuent à numériser plus de 1 000 livres par jour, et distribuent le texte complet et des illustrations de ces livres sous forme de captures d'écran sur le World Wide Web, sans aucune permission ni rémunération des auteurs ;

*notant* que des livres publiés dans de nombreux pays sont déjà inclus parmi ceux qui ont été numérisés et sont de cette manière disponibles dans le monde entier ;

*conscient* de la déclaration et du Livre blanc publiés par *Internet Archive* et d'autres personnes qui défendent cette pratique sous le nom de « Prêt numérique contrôlé » (CDL) ;

*estimant* que le Prêt numérique contrôlé, tel que décrit dans cette déclaration et ce Livre blanc et tel que le pratique *Internet Archive*, constitue une violation flagrante du droit d'auteur ;

*reconnaissant* que les journalistes font partie des victimes du Prêt numérique contrôlé ;

*conscient* du fait que la copie non-rémunérée et non-autorisée et la distribution mondiale de copies numériques sur Internet par *Internet Archive* ou d'autres plateformes situées aux États-Unis ou dans tout autre pays sont en concurrence avec les auteurs et les privent de revenus provenant de sources légitimes de copie, de distribution et de revenus dans le monde entier ;

*préoccupé* par le fait que le Prêt numérique contrôlé pourrait être étendu des livres aux journaux et périodiques, ce qui causerait un préjudice encore plus grand aux revenus des journalistes ;

- 1) **soutient** « l'appel des victimes du Prêt numérique contrôlé » ainsi que la « FAQ sur le Prêt numérique contrôlé » lancée par la NWU ;
- 2) **exige** un arrêt immédiat de la pratique du Prêt numérique contrôlé ;
- 3) **demande** à *Internet Archive* et aux autres praticiens des prêts numériques contrôlés de reconnaître que leurs activités interfèrent avec les droits des auteurs, y compris des journalistes, et avec notre capacité à gagner notre vie grâce à notre travail ;
- 4) **invite** les archivistes et les bibliothécaires à engager un dialogue avec les auteurs sur les moyens de créer des bibliothèques numériques d'une manière plus respectueuse des droits des auteurs ;
- 5) **charge** le Secrétariat d'envoyer des copies de cette résolution à *Internet Archive*, aux initiateurs de la Déclaration et du Livre blanc sur le Prêt numérique contrôlé, à l'*American Library Association* et à la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (IFLA).

### **\*39. Rémunération de l'emploi des informations en ligne**

*Proposée par le Syndicat national de la presse italienne (FNSI)*

Le Congrès mondial de la Fédération internationale des journalistes, réuni à Tunis du 11 au 14 juin 2019,

*conscient* de la nécessité d'adopter des règles pour protéger le travail journalistique de l'action des plateformes numériques, des réseaux sociaux et des moteurs de recherche, qui diffusent des contenus journalistiques gratuits et pénalisent ainsi l'activité des médias, mettant en péril de nombreux emplois dans le monde entier ;

*croyant* que la démocratie se nourrit d'une bonne information et que les entrepreneurs qui produisent des informations investissent, engagent des journalistes et des employés et, pour cette raison, s'attendent à un retour sur investissement en termes de chiffre d'affaires et de bénéfices ;

*croyant* également que si un produit journalistique est disponible gratuitement via les réseaux, il permet aux prétendus « *over the top* » d'obtenir des bénéfices substantiels - via les revenus publicitaires et la diffusion des données fournies par les utilisateurs du réseau - ce qui pose un problème non seulement pour les entreprises de médias obligées de réduire le nombre de journalistes, d'employés et l'offre d'informations, mais aussi et surtout pour la démocratie ;

*affirmant* que réduire l'espace disponible pour la qualité de l'information et détruire les emplois réguliers affaiblit les citoyens et la démocratie ;

**appelle** donc les affiliés de la FIJ à promouvoir les initiatives qui militent pour des règles imposant le paiement de droits d'auteur aux personnes qui utilisent et diffusent des produits d'information en ligne.

### **40. Droits moraux des journalistes et des auteurs**

*Proposée par le Syndicat national des écrivains, États-Unis (NWU)*

Le Congrès mondial de la Fédération internationale des journalistes, réuni à Tunis du 11 au 14 juin 2019,

*reconnaissant* l'importance cruciale de l'attribution de la qualité d'auteur et de la préservation de l'intégrité des œuvres écrites pour que le lecteur puisse évaluer la crédibilité des sources et distinguer le journalisme de la désinformation et des « fake news » ;

*gardant à l'esprit* que l'article 6bis de la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques reconnaît les droits moraux des auteurs, y compris des journalistes, en matière d'attribution de la qualité d'auteur et d'intégrité de leurs œuvres ;

*gardant également à l'esprit* que l'Article 10 de la Convention de Berne exige que les citations d'articles de journaux et de périodiques sous forme de résumés de presse mentionnent « la source et le nom de l'auteur, le cas échéant » ;

*préoccupé* par le fait que le gouvernement des États-Unis d'Amérique n'a pas transposé les dispositions de la Convention de Berne sur le droit moral, l'attribution et l'intégrité des œuvres écrites dans le droit national, et que la législation américaine ne prévoit aucun moyen de réparation pour les violations des droits moraux des journalistes ou auteurs d'œuvres écrites ;

*inquiète* que les plateformes Internet américaines de redistribution d'articles d'actualités, notamment Google News et Facebook, violent régulièrement les droits d'attribution et d'intégrité des journalistes lorsque des reportages sont « partagés » ou inclus dans des résumés, en violation de l'Article 6bis et de l'Article 10 de la Convention de Berne ;

*rappelant, avec leur approbation,* les communications du Groupe d'experts sur les droits d'auteurs et de la NWU concernant l'étude des politiques en cours réalisée par le Bureau américain du droit d'auteur sur la nécessité d'une nouvelle législation américaine sur les droits moraux ;

- 1) **demande** aux plateformes Internet et aux services de synthèse d'informations de respecter les droits moraux des journalistes et des autres auteurs en termes d'attribution de la qualité d'auteur et d'intégrité des œuvres « partagées » ou incluses dans les résumés d'informations ;
- 2) **dénonce** le gouvernement des États-Unis d'Amérique pour ne pas avoir appliqué les dispositions de la Convention de Berne sur le droit moral des journalistes et des autres auteurs ;
- 3) **demande instamment** au Bureau américain du droit d'auteur de proposer, et au Congrès américain d'adopter, une législation visant à protéger et à fournir des moyens efficaces de réparation en cas de violation du droit moral des auteurs en ce qui concerne l'attribution et l'intégrité de leurs œuvres ;
- 4) **lance un appel** à tous les autres États parties à la Convention de Berne pour qu'ils invoquent toutes les mesures à leur disposition pour contraindre le gouvernement américain à s'acquitter de son obligation d'appliquer les dispositions du traité relatives au droit moral des auteurs ;
- 5) **charge** le Secrétariat d'envoyer des copies de cette résolution à Google, Facebook, au Registre américain du droit d'auteur, ainsi qu'au président et au représentant de la minorité du Comité des affaires judiciaires du Sénat et de la Chambre des représentants américains.

**41. Motion pour que la FIJ exige du gouvernement espagnol qu'il régleme les droits d'auteur des journalistes espagnols comme un droit individuel et intransférable, en application de l'objectif 3.1 des statuts de l'organisation.**

*Proposée par FSC-CCOO*

Le Congrès mondial de la Fédération internationale des journalistes, réuni à Tunis du 11 au 14 juin 2019,

*Compte tenu* de l'énième modification de la Loi de Propriété intellectuelle apportée par le Parlement espagnol, dans laquelle les droits d'auteur de journalistes de ce pays, moraux ou de tout autre type, ne sont toujours pas reconnus comme un droit individuel et incessible du créateur mais plutôt comme une œuvre collective,

**charge** le Comité administratif et le Comité exécutif de la FIJ de :

lancer une campagne spécifique pour forcer le gouvernement espagnol à régler une situation qui, indépendamment des répercussions économiques qu'elle pourrait avoir et qui pourraient se transposer à la négociation collective de chaque secteur, est totalement atypique et ne donne aux auteurs d'informations publiées dans un format collectif aucun droit d'auteur moral sur leurs propres œuvres, ce qui permet aux éditeurs de prendre diverses mesures, allant de la modification des contenus à la revente de ces œuvres, qui peuvent être publiées dans n'importe quel format ou sur n'importe quelle plateforme sans que l'auteur soit mis au courant.

## **AUGMENTER LE POUVOIR DES SYNDICATS**

### **42. Développement de notre capacité en Afrique**

*Proposée par la Fédération africaine des journalistes (FAJ)*

Le Congrès mondial de la Fédération internationale des journalistes, réuni à Tunis du 11 au 14 juin 2019,

*notant* que le pouvoir des journalistes ne peut émaner que de leur capacité à s'organiser et à agir collectivement, en partant du bas et non du sommet ou de loin, ce qui implique que le nombre des membres des organisations de journalistes est tout aussi important qu'une organisation efficace ;

*reconnaissant* que le pouvoir des journalistes ne peut être construit sans une forme de prise de conscience qui devrait être réalisée progressivement afin de développer une conscience professionnelle qui implique un changement d'approche et une capacité à analyser de manière critique chaque situation afin de la transformer ;

*reconnaissant* le besoin intense de mobilisation, de communication, d'information et d'éducation des journalistes africains afin de développer les capacités des syndicats de journalistes et d'offrir de meilleurs services aux journalistes en Afrique ;

*constatant* qu'il existe un déficit de communication interne, des ressources humaines insuffisantes et une faible capacité de mobilisation et d'organisation des membres au sein des syndicats/associations de journalistes africains affiliés à la FIJ en Afrique ;

*reconnaissant* que les syndicats/associations de journalistes ont besoin d'un renforcement des capacités internes et d'une démocratie syndicale interne afin de promouvoir leur émancipation collective et de répondre aux attentes des professionnels des médias en termes de conditions de travail ad hoc et de liberté des médias ;

**charge** le Secrétaire général et le Comité exécutif de la FIJ de :

- 1) promouvoir le développement des capacités des journalistes africains ainsi qu'une formation adéquate à tous les niveaux en tant que priorité afin de renouveler le mouvement des journalistes africains, en particulier, dans les domaines prioritaires suivants :
  - a) augmentation du nombre de membres,
  - b) développement politique et idéologique comme base ou outil d'analyse pour aider les journalistes africains à mieux comprendre leur situation,
  - c) programme éducatif complet destiné aux journalistes, hommes et femmes, en charge du renforcement des capacités de leadership ;
- 2) soutenir des actions de formation spécifiques visant à développer la capacité des journalistes africains à communiquer efficacement, à mobiliser, à négocier, à gérer les conflits, à engager de manière critique et à créer des alliances ;

- 3) donner la priorité à la syndicalisation des femmes et des jeunes journalistes ainsi que des journalistes indépendants afin de créer les conditions propices à la croissance du nombre de membres, à la pertinence et aux actions de masse ;
- 4) promouvoir l'indépendance syndicale dans le secteur des médias, ainsi que la pleine application et le respect de la liberté syndicale et du droit de négociation, énoncés dans les conventions numéros 87 et 98 de l'OIT ;
- 5) aider les affiliés africains à développer et à mettre en œuvre leurs stratégies d'organisation. Cela concerne en particulier la création et/ou la consolidation des effectifs de journalistes indépendants, le recrutement de nouveaux journalistes membres et la fidélisation des membres existants.

#### **43. Négociation collective pour les pigistes**

*Proposée par le Syndicat national des écrivains, États-Unis (NWU)*

Le Congrès mondial de la Fédération internationale des journalistes, réuni à Tunis du 11 au 14 juin 2019,

*comprenant* que les freelances, les contrats de travail à la commande, les travailleurs autonomes, et les autres accords de travail indépendant constituent une partie en expansion rapide de la main-d'œuvre mondiale, et particulièrement parmi les professionnels des médias du monde entier ;

*préoccupé* par le fait que ces types d'arrangements risquent non seulement de nuire aux normes de travail des journalistes, qui sont de plus en plus obligés de traiter individuellement avec les médias mondiaux et ce en concurrence directe avec leurs collègues travailleurs des médias, mais également de créer des obstacles juridiques pour les indépendants travailleurs des médias souhaitant s'organiser pour se protéger ;

*reconnaissant* que les lois « antitrust » en Amérique du Nord, créées pour protéger les consommateurs de la fixation des prix par les entreprises, sont souvent utilisées par ces mêmes entreprises pour empêcher les organisations syndicales d'améliorer les conditions de travail et de rémunération ;

*estimant* que la négociation collective est le moyen le plus puissant et le plus efficace de contrôler le pouvoir des multinationales des médias dont disposent les journalistes et autres professionnels du secteur, et que les interdictions légales du droit des travailleurs des médias à la négociation collective sont injustes et immorales ;

- 1) **appelle** les organisations membres à soutenir les solutions législatives aux lois antitrust interdisant la syndicalisation ;
- 2) **lance un appel** aux travailleurs des médias indépendants et freelance du monde entier pour qu'ils se syndiquent et défient des lois obsolètes et injustes qui ne reconnaissent pas le travail indépendant comme une forme de travail équivalente aux autres ;
- 3) **demande** aux syndicats frères et aux organisations syndicales du monde entier de manifester leur solidarité avec les travailleurs indépendants non traditionnels qui tentent de s'organiser ;
- 4) **exige** que les gouvernements des États-Unis et d'Australie reconnaissent le droit de négociation collective des pigistes et leur accordent les mêmes protections juridiques qu'à tous les travailleurs en vertu de leur Loi nationale sur les relations professionnelles.

#### **44. L'avenir des agences de presse internationales en jeu**

*Présentée par le Syndicat national des journalistes (SNJ), le Syndicat national des journalistes-CGT (SNJ-CGT) et l'Union syndicale des journalistes - CFDT (France)*

Le Congrès mondial de la Fédération internationale des journalistes, réuni à Tunis du 11 au 14 juin 2019,

*sachant* que le rôle des grandes agences de presse internationales reste essentiel pour une information sûre et vérifiée dans un monde médiatique marqué par le poids exorbitant des GAFAM ;

*déplorant* qu'une accélération des concentrations au profit des grands groupes transnationaux et qu'une tendance à la globalisation et à l'uniformisation de l'information réduisent l'information à l'état de produit ;

*constatant* que les gouvernances des agences de presse appliquent des mesures d'austérité qui conduisent de facto à mettre en cause la couverture mondiale de ces entités et donc la qualité de l'information au moment même où les gouvernements agitent la menace des « Fake News » qui porteraient atteinte à la libre pensée des citoyens ;

*remarquant* que ces mesures visent, en interne, à mettre en cause les statuts des journalistes (et des autres salariés) de ces agences qui sont soumis à une forte réduction des acquis sociaux (salaires, emplois, conditions de travail, etc.), mais aussi à limiter sensiblement les périmètres de couverture qui laisseraient en définitive des zones grises privées de toute source d'information fiable, une chape de plomb se refermerait alors sur ces pays ou régions laissant les pouvoirs locaux libres de toute manipulation de l'information ;

*constatant* que ce processus se met peu à peu en place sur une base purement comptable ;

*déplorant* que ce soit le cas pour Reuters, filiale du conglomérat canado-britannique Thomson-Reuters où plusieurs bureaux européens de l'agence font face à des plans de réduction ou de fusion des rédactions, qui planifie la suppression de 3200 emplois d'ici deux ans entraînant la fermeture de 30% de ses bureaux dans le monde ;

*regrettant* qu'à l'AFP, le nouveau PDG Fabrice Fries a lancé un plan de réduction d'effectifs de 125 salariés (soit 5% des effectifs), mesure qui survient après des entailles significatives dans les avantages acquis et la poursuite du gel des salaires que subissent les salariés depuis 6 ans ;

*notant* que, pour sa part, l'agence allemande DPA a licencié 40 des 50 journalistes du service hispanique ;

*soulignant* qu'en Argentine, l'agence TELAM a subi une vive attaque contre ses effectifs, mais la bataille victorieuse par les syndicats et les salariés de TELAM doit être un exemple à suivre dans ce domaine ;

*et pour la défense de la qualité de l'information* dans le monde,

**appelle** le Comité exécutif à :

- 1) saisir les gouvernements concernés pour la sauvegarde des agences internationales afin de garantir la qualité de l'information en initiant, avec les structures syndicales ad hoc, des projets d'accords-cadres internationaux ;
- 2) proposer dans cette optique qu'une réunion spécifique des représentants des syndicats des grandes agences soit rapidement programmée afin de recenser la situation non seulement des trois grandes agences internationales (Reuters, AP, AFP), mais aussi celle des autres agences nationales qui sont soumises aux mesures de réduction des budgets, aux diminutions d'effectifs, aux atteintes aux droits sociaux, tout comme aux pressions politiques des structures dépendant des Etats ;
- 3) soutenir les luttes et les revendications des salariés contre un affaiblissement du rôle des agences qui laisserait des zones entières dans les cinq continents sans couverture.

#### **45. Défense des médias publics de communication comme garants du droit à l'information (TELAM et Canal Sur)**

*Proposée par FSC-CCOO, Espagne*

L'arrivée de gouvernements ne respectant pas la liberté d'expression dans de nombreux pays du monde est à l'origine du fait que les médias publics de communication sont dorénavant une cible à abattre, vu qu'ils sont les garants d'un droit humain qui devrait être inviolable, celui de la « liberté d'opinion et d'expression », qui « implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit », comme le stipule l'Article 19 de la Déclaration universelle de droits de l'Homme des Nations Unies.

Ces attaques, qui ont lieu dans des pays qui ont traditionnellement opté pour le droit à la liberté d'expression et qui l'inscrivent dans leur constitution, nous conduisent à vivre des épisodes tels que la tentative de démantèlement de l'Agence TELAM en Argentine, avec le licenciement frauduleux de près de 400 professionnels de l'information. Un autre exemple plus récent est celui du harcèlement de la radio publique andalouse en Espagne, avec la proposition de fermeture de cette chaîne autonome, en oubliant le rôle structurant et de pluralité informative qu'offrent ces chaînes dans une réalité multiculturelle comme celle que connaît l'Espagne. Ce n'est qu'un pas de plus après le démantèlement, ces dernières années, d'autres chaînes telles que la radio publique de Madrid, celle de Valence ou une autre encore en Grèce.

Face à cette situation qui prend de l'ampleur dans le monde entier comme un fléau qui semble vouloir mettre fin à la liberté d'expression, le 30e Congrès de la FIJ, réuni à Tunis du 11 au 14 juin 2019, **exhorte** le Comité exécutif FIJ à :

- 1) lancer une campagne de défense des médias publics en tant que garants de la liberté d'expression et du droit de recevoir des informations véridiques et de qualité ;
- 2) protester officiellement auprès de tous les gouvernements qui attaquent ces médias publics par le biais des ambassades de ces pays dans les États où la FIJ possède des affiliés, et les **exhorter** à réintégrer les employés publics licenciés et à **réouvrir** les médias publics qui ont été fermés au nom de la défense du droit à l'information ;
- 3) mener une campagne de suivi et de soutien à tous les médias publics susceptibles d'être attaqués en mettant à la disposition des syndicats membres de la FIJ toutes les ressources et l'infrastructure nécessaire pour éviter ces attaques

## **MOUVEMENT SYNDICAL INTERNATIONAL**

### **46. Collaboration avec UNI Global Union**

*Proposée par le Syndicat national des journalistes, Royaume-Uni et Irlande (NUJ UK and Ireland)*

Le Congrès mondial de la Fédération internationale des journalistes, réuni à Tunis du 11 au 14 juin 2019,

*notant* les efforts déployés par la FIJ pour représenter les journalistes au sein des Fédérations syndicales internationales (FSI), notamment en collaborant avec des organisations syndicales internationales sur les relations industrielles transnationales et le syndicalisme mondial ;

*réitérant* les décisions politiques prises lors de divers congrès concernant le renforcement des liens avec le mouvement syndical au sens large en vue d'améliorer l'efficacité et l'efficience des activités de la FIJ, notamment dans les motions 1 et 2 approuvées lors du congrès de la FIJ à Séoul en 2001 ;

*rappelant* la décision de coopérer avec le syndicat UNI Global (UNI) dans plusieurs domaines : droits des auteurs, journalistes indépendants, mondialisation et radiodiffusion dans le secteur public ;

*estimant* que les nouvelles forces économiques et technologiques qui façonnent l'économie mondiale et notre industrie ont eu un impact considérable sur notre vie professionnelle, notre journalisme, nos syndicats et même sur notre identité de journaliste ;

**demande** au Comité exécutif d'entamer une discussion urgente avec UNI et, le cas échéant, avec une autre fédération internationale sur :

- 1) la mise en commun des ressources afin de donner une voix plus efficace aux journalistes et aux autres professionnels des médias dans leurs relations avec les grandes entreprises, les gouvernements et les institutions internationales ;
- 2) l'organisation de la formation syndicale sur des sujets spécifiques tels que la représentation des travailleurs ; la participation des femmes et les questions de santé et de sécurité, entre autres ;

- 3) l'augmentation de notre travail au sein des FSI (GUF) pour nous concentrer sur les grandes entreprises du secteur des médias, en particulier avec la convergence accrue entre Internet, la radiodiffusion et les télécommunications ;
- 4) l'établissement des mécanismes de solidarité entre les professionnels des médias pour les aider en cas de conflit de travail impliquant des violations des droits ou des normes de santé et de sécurité, la résistance ou le refus de la négociation collective et la reconnaissance syndicale, et renforcer notre capacité à nous connecter aux FSI en tant que ressource stratégique pour redimensionner leur lutte ;
- 5) l'encouragement des organisations régionales de la FIJ à s'associer à un large éventail d'initiatives et d'activités pouvant être considérées comme un « réseau » syndical régional afin de renforcer le pouvoir de négociation et de développer la présence syndicale, telles que les réunions de comités d'entreprise et de réseaux syndicaux.

**Le Congrès demande** que les conclusions d'un tel débat soient diffusées parmi les affiliés et, si nécessaire, soient présentées dans les motions et les rapports du prochain Congrès de 2022.

**47. Motion sur la promotion d'accords-cadres avec d'autres fédérations internationales de notre secteur (UNI-MEI / ISP) et l'inclusion de la FIJ dans tout espace international consacré à la liberté de la presse ou aux conditions de travail et aux droits syndicaux des journalistes, en vertu de l'objectif 3.k des Statuts**

*Proposée par FSC-CCOO*

La mondialisation de l'économie, qui a amené toutes les entreprises de communication à avoir la possibilité de posséder des parts, des actions ou même ses propres médias dans plusieurs pays d'un ou de plusieurs continents, oblige la FIJ à valoriser le fait que la force des journalistes dans la défense des droits syndicaux, des droits d'auteur et surtout, dans l'exercice de la liberté d'expression, passe par une action commune avec toutes les fédérations internationales qui travaillent dans le secteur des médias, mais également avec celles qui sont actives dans le secteur des services publics.

De la même manière, cette mondialisation, accentuée par la numérisation de l'économie, rend la présence de la FIJ dans tout espace international où l'on parle de la liberté de la presse ou des conditions de travail et des droits syndicaux des journalistes plus nécessaire que jamais.

Ces faits rendent plus impératif pour nous, les syndicats, qui défendons les droits des journalistes et des travailleurs des médias, de limiter nos modes de collaboration par le biais d'accords-cadres qui nous renforcent en tant qu'organisations capables de gérer la transformation que nous traversons pour garantir une transition juste qui favorise une transformation inclusive.

Par conséquent, le 30e Congrès de la FIJ, réuni à Tunis du 11 au 14 juin 2019, **charge** le Comité administratif de la FIJ :

- 1) de renforcer les liens et les stratégies de collaboration dans tous les domaines avec les organisations internationales avec lesquelles nous partageons des espaces tels qu'UNI-MEI, FIA, FIM ou ISP, entre autres, et collaborer pour renforcer et mieux protéger nos syndicats membres dans tous les espaces ;
- 2) d'occuper tous les espaces possibles dans lesquels on travaille sur la liberté de la presse ou les conditions de travail et les droits syndicaux des journalistes, pour faire en sorte que la voix et les revendications de nos membres soient audibles partout.

**48. Renforcer l'OIT**

*Proposée par le Syndicat national des journalistes, Royaume-Uni et Irlande (NUJ UK and Ireland)*

Ce Congrès mondial de la Fédération internationale des journalistes note que 2019 marque le centenaire de l'Organisation internationale du travail (BIT).

Le principe fondateur de l'OIT - la paix universelle et durable ne peut être établie que si elle est fondée sur la justice sociale - est aussi pertinent aujourd'hui qu'il l'était il y a 100 ans.

L'OIT est née d'un désir de paix mondiale au lendemain de la première guerre mondiale. En célébrant le centenaire, nous constatons avec inquiétude que la montée des partis d'extrême droite et de ceux qui cherchent à porter atteinte aux droits de l'Homme constitue une menace croissante pour la justice sociale, dont les droits de tous les travailleurs.

Ce Congrès **se félicite** des sept initiatives du centenaire de l'OIT, regroupées sous les rubriques suivantes :

- L'initiative sur l'avenir du travail
- L'initiative sur l'éradication de la pauvreté
- L'initiative sur les femmes au travail
- L'initiative verte
- L'initiative sur les normes
- L'initiative sur les entreprises
- L'initiative sur la gouvernance.

Le Congrès note que les quatre piliers de l'Agenda du travail décent des Nations Unies - création d'emplois, protection sociale, droits au travail et dialogue social - sont reconnus comme des éléments constitutifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

L'Objectif 8 de cet agenda appelle à la promotion d'une croissance économique soutenue, inclusive et durable, du plein emploi productif et du travail décent.

Bien que l'Organisation ait joué un rôle important dans la défense des travailleurs tout au long de son histoire, les paramètres dans lesquels elle doit exercer ses activités portent atteinte à la capacité de l'OIT de demander des comptes aux entreprises multinationales détenant des ressources et exerçant un pouvoir économique bien supérieur à celui de nombreux gouvernements dans le monde.

À l'heure actuelle, l'OIT ne peut se prononcer que sur les gouvernements. Une poignée d'entreprises multinationales dominant le paysage médiatique mondial, définissant les conditions de travail des travailleurs et exerçant un contrôle malsain sur le flux des nouvelles et de l'information sur toutes les plateformes.

Nombre de ces questions ont été soulevées par les représentants de la FIJ lors du Forum de dialogue mondial de l'OIT sur les industries des médias et de la culture, qui s'est tenu à Genève les 14 et 15 mai 2014.

**Le Congrès appelle** le nouveau Comité exécutif, en collaboration avec la CSI et ses affiliés, à :

- 1) faire campagne pour des réformes fondamentales qui permettraient à l'OIT de prendre des décisions concernant les employeurs et pas seulement les gouvernements ;
- 2) examiner de quelle manière l'OIT peut être utilisée au mieux pour poursuivre les campagnes en faveur de l'égalité des sexes et de l'élimination de la discrimination sur le lieu de travail ;
- 3) soutenir la campagne de la CSI et du Congrès des syndicats européens pour l'inclusion des normes de santé et de sécurité dans la liste des droits du travail ;
- 4) faire campagne pour une action de l'OIT sur les résultats du Forum de dialogue mondial de l'OIT de 2014, avec une référence particulière à l'exploitation des travailleurs non rémunérés et des stagiaires dans le secteur des médias.

#### **49. Protection des droits syndicaux**

*Proposée par le Syndicat national des journalistes somaliens (NUSOJ)*

Le Congrès mondial de la Fédération internationale des journalistes, réuni à Tunis du 11 au 14 juin 2019,

*réaffirmant* que les droits syndicaux sont des droits de l'Homme comme énoncé dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme ; leur respect est une condition fondamentale de la démocratie ;

*réaffirmant* en outre que les Conventions de l'OIT défendent les droits des travailleurs et encouragent la négociation collective, en particulier la Convention 87 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, la Convention 98 sur le droit d'organisation et de négociation collective, la Convention n°151 sur les conditions de travail dans la fonction publique et la Convention 154 sur la promotion de la négociation collective ;

*observant* que les droits de l'Homme sont universels, inaliénables, indivisibles et interdépendants et doivent être appliqués à tous sans distinction de race, de couleur, de sexe, de religion, d'opinion politique ou d'origine nationale ou sociale ;

*reconnaissant* que la démocratie, la justice sociale et économique, les droits de l'Homme et les relations harmonieuses ne peuvent être maintenus et ne prospéreront pas si la liberté d'association, la liberté d'expression et les droits du travail sont supprimés, violés et niés, et si les défenseurs des droits syndicaux sont menacés, intimidés et mis en danger ;

*reconnaissant* en outre que les activités et actions antisyndicales des gouvernements et de leurs instruments ont porté atteinte à la démocratie, à la justice économique et sociale, au développement et au bien-être des citoyens et ont contribué aux crimes commis contre les journalistes ;

*soulignant* que les syndicats de journalistes, qui sont affiliés à la FIJ, sont engagés à défendre la liberté de la presse, les droits de l'Homme, les libertés démocratiques des syndicats et la justice sociale ;

*affirmant* que le plein exercice de tous les droits syndicaux est un droit fondamental de tous les travailleurs des médias et une condition préalable à l'amélioration du statut professionnel et du bien-être des journalistes et des autres travailleurs des médias ;

*déplorant* le nombre croissant d'infractions aux droits syndicaux, en particulier de violations et d'abus du droit à la liberté d'association et du non-respect du principe d'égalité des droits syndicaux pour les journalistes et les autres professionnels des médias ;

- 1) **demande** instamment à tous les membres de la FIJ de prendre collectivement des mesures utiles pour affirmer que les droits syndicaux sont des droits humains qui doivent être respectés aux niveaux international, continental et national ;
- 2) **charge** la FIJ et tous ses affiliés de promouvoir et de faire respecter les conventions fondamentales de l'OIT sur la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective, ainsi que les recommandations du mécanisme de surveillance de l'OIT ;
- 3) **décide** que les auteurs de violations des droits syndicaux doivent être internationalement stigmatisés en établissant des critères permettant d'identifier et de classer ces personnes, entités ou gouvernements, en exposant publiquement ces personnes, les crimes commis à l'encontre des journalistes et de leurs syndicats, et en recherchant des méthodes efficaces pour dénoncer les atrocités et les crimes antisyndicaux.

## **50. Sécurité sociale des travailleurs en Amérique latine et dans les Caraïbes**

*Proposée par la Fédération des journalistes d'Amérique latine et des Caraïbes (FEPALC)*

Le Congrès mondial de la Fédération internationale des journalistes, réuni à Tunis du 11 au 14 juin 2019,

### **Considérant :**

- que depuis l'entrée en vigueur de la Convention 102 sur la sécurité sociale (norme minimale), seuls 55 pays l'ont ratifiée, dont 12 en Amérique latine, sur un total de 187 États membres de l'OIT ;
- qu'en Amérique latine, plus de la moitié des travailleurs ne cotisent pas à la sécurité sociale (55%), ce qui représente près de 145 millions de travailleurs dans la région ;
- que la sécurité sociale est un élément fondamental du développement économique et social, indispensable pour lutter efficacement contre la pauvreté et les inégalités, en période de grande incertitude générée par l'avenir du travail ;

- que nous, les professionnels du journalisme, nous n'échappons pas à cette réalité, nous sommes au contraire victimes de l'insécurité de l'emploi, de nouvelles formes de contractualisation à la pièce ou par tâche accomplie ;
- 1) **exhorte** les dirigeants de la FIJ à s'entretenir avec les autorités de l'OIT afin d'obtenir le plus grand nombre de ratifications de la Convention 102 sur la sécurité sociale ;
  - 2) **demande** aux dirigeants de la FIJ d'inclure dans leurs plateformes et campagnes de formation la question de la sécurité sociale en tant que mécanisme fondamental pour une existence décente, compte tenu des populations vulnérables comme les femmes, les jeunes et les personnes âgées ;
  - 3) **exhorte** le Congrès et ses affiliés à trouver des moyens d'établir des canaux de dialogue et de négociation avec les entreprises de communication sociale et les gouvernements, dans le but que tous les journalistes bénéficient de la sécurité sociale ;
  - 4) **répète** et **réaffirme** que les normes minimales en matière de sécurité sociale devraient être administrées sur une base tripartite afin de garantir et de renforcer le dialogue social entre les gouvernements, les employeurs et les travailleurs.

## **51. Droit effectif à la négociation collective au niveau national et régional**

*Proposée par la Fédération des travailleurs des médias de communication sociale du Chili (FENATRAMCO)*

Le Congrès mondial de la Fédération internationale des journalistes, réuni à Tunis du 11 au 14 juin 2019,

*considérant* qu'il est important que les journalistes et les professionnels de la communication aient un emploi sûr, stable et digne ;

*considérant* que les politiques néolibérales et de flexibilisation mises en œuvre dans tous les pays de la région cherchent à restreindre les espaces des syndicats dans leurs actions et les droits syndicaux ;

*considérant* que de nombreux pays représentés au sein de la FEPALC ont des contextes politiques et sociaux très instables et complexes qui exigent des syndicats qu'ils renforcent leurs actions et qu'ils forment de nouveaux cadres pour développer des stratégies d'action conduisant au renforcement de leurs organisations et à la construction de sociétés plus justes et plus équitables ;

*observant* la situation difficile des travailleurs de la presse dans la région, confrontés au travail précaire et, dans les cas les plus extrêmes, le nombre important de meurtres, de menaces, d'agressions et de sanctions directes allant jusqu'à l'emprisonnement des travailleurs, ce qui nécessite une lutte soutenue de la part des syndicats afin de pousser les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire à prendre des mesures concrètes pour mettre fin aux sanctions qui limitent l'exercice de la profession et le droit à la communication dans son sens le plus large ;

*observant* les asymétries entre les différentes organisations de presse nationales qui composaient la FEPALC quant à la création, le soutien ou le renforcement des normes correspondantes ;

Le Congrès **charge** le Comité exécutif de la FEPALC de :

- 1) veiller à ce que le FIJ avance dans la consolidation d'un modèle syndical de l'organisation afin de concrétiser à moyen terme la négociation collective nécessaire pour établir des droits et des devoirs, par le biais d'accords ou de conventions collectives avec des entreprises nationales et multinationales ;
- 2) poursuivre l'objectif consistant à garantir de manière constante des normes élevées au niveau régional permettant à la FEPALC et à ses syndicats affiliés d'avoir le droit de surveiller le comportement de ces entreprises au niveau national et régional dans ce domaine et dans d'autres, ainsi que de soulever toute violation des conventions collectives en vigueur dans ces entreprises.

## **52. Programmes de formation syndicale sur la négociation collective**

*Proposée par la Fédération des travailleurs des médias de communication sociale du Chili (FENATRAMCO)*

Le Congrès mondial de la Fédération internationale des journalistes, réuni à Tunis du 11 au 14 juin 2019,

*considérant* qu'il est extrêmement important que les journalistes et les professionnels de la communication disposent d'un cadre réglementaire pour leurs activités, formulé dans les conventions collectives ou les accords ;

*considérant* la réalité des différentes organisations nationales de travailleurs des médias de chaque pays de la région, plusieurs d'entre elles n'ayant jamais réussi à mettre en place un processus de négociation collective, en raison des lacunes de la législation du travail et de l'exploitation par les employeurs ;

*reconnaissant* qu'il est nécessaire d'échanger des expériences de manière solidaire sur le processus de l'élaboration, de la sanction ou de l'application de lois qui servent de cadre à des conventions ou des contrats collectifs ;

*réaffirmant* qu'il est important de former les cadres dirigeants à la négociation collective ;

*reconnaissant* la situation difficile vécue par les travailleurs de la presse sur tout le continent, conséquence de l'insécurité de l'emploi ;

**charge** le Comité exécutif de la FIJ de :

promouvoir et renforcer, au niveau national de chaque syndicat affilié à la FEPALC, la réalisation conjointe, avec le bureau régional de la FIJ, de programmes de formation syndicale sur la négociation collective, pour une meilleure défense des droits, des intérêts et des libertés fondamentales des journalistes et des travailleurs de la communication du continent.

### **53. Sauvegarde des médias indépendants et responsables**

*Proposée par le Syndicat indien des journalistes (IJU)*

Le Congrès mondial de la Fédération internationale des journalistes, réuni à Tunis du 11 au 14 juin 2019,

*Considérant que :*

- des médias indépendants et responsables sont vitaux pour une démocratie fonctionnelle ;
- les acteurs étatiques et non étatiques doivent veiller à ce que les médias remplissent leur rôle de service public, façonnant l'opinion publique et s'acquittant de leur rôle de quatrième pouvoir ;
- les médias se sont multipliés, numérisés, et sont de plus en plus considérés comme une entreprise comme les autres plutôt que comme un service public ;
- nous sommes confrontés à divers défis ayant un impact sur la liberté des médias et à des efforts sinistres pour la bâillonner ;
- les attaques contre les journalistes sont en augmentation constante ;

**réitère sa détermination** à protéger la liberté de la presse en prenant de multiples mesures pour renforcer ses affiliés en :

- 1) s'assurant que la crédibilité des médias reste intacte en s'engageant à respecter les normes de base d'un bon journalisme et à mettre de nouveau l'accent sur l'éthique journalistique ;
- 2) donnant la parole aux affiliés qui cherchent à mettre en place des commissions salariales statutaires contre des contrats de travail fondés sur la pratique déloyale de la politique de « recrutement et licenciement » (*hire and fire*) ;
- 3) en encourageant les gouvernements à s'engager en faveur de la sécurité des journalistes en adoptant des lois nationales spécifiques pour la protection des journalistes dans l'exercice de leurs fonctions ;
- 4) en protégeant et renforçant les institutions mises en place pour préserver l'indépendance de la presse, qui sont de plus en plus affaiblies par les gouvernements ;
- 5) en préparant une stratégie régionale sur les lois du travail en vigueur et les syndicats, qui sont de plus en plus dilués, pour protéger les entreprises de médias dans les pays où les affiliés ont besoin de soutien.

## ORGANISATION

### 55. Pour une Fédération régionale en Asie-Pacifique

*Proposée par le Syndicat indien des journalistes (IJU)*

Le Congrès mondial de la Fédération internationale des journalistes, réuni à Tunis du 11 au 14 juin 2019,

*Attendu que :*

- la Constitution de la FIJ encourage la formation de fédérations régionales : le paragraphe 28 de la section IX stipule : « Des groupes continentaux et régionaux peuvent être institués par des membres affiliés ou associés de la Fédération. Ces groupes peuvent réaliser leurs propres activités pour autant que celles-ci soient conformes aux présents statuts et politiques définies par le Congrès » ;
- bien que des fédérations régionales soient déjà opérationnelles au sein de la FIJ - FEJ, FEPALC et FAJ - représentant les intérêts des syndicats de journalistes et de leurs membres, il n'existe aucune fédération régionale de ce type dans la région Asie-Pacifique ;
- Cette région comprend toutes les associations et tous les syndicats asiatiques et océaniques membres de la Fédération internationale des journalistes, et que, dans le même temps, les systèmes politiques, les cultures, les contextes sociaux, les religions, les situations des médias, les compréhensions de la démocratie libérale sont très diversifiés ;
- les affiliés cherchent à former une fédération régionale et le Comité exécutif de la FIJ, qui s'est tenu à Taïpei, a soutenu la création d'un tel groupe ;

les membres du Comité exécutif de la région Asie-Pacifique **ont été invités** à commencer à travailler avec le Secrétaire général et le Secrétaire général adjoint pour élaborer une proposition qui serait examinée lors du Congrès de Tunis l'année prochaine ;

**Le Congrès approuve la création officielle de la Fédération Asie-Pacifique.**

### 56. Appel aux affiliés africains

*Proposée par le Syndicat national des journalistes (SNJ), France*

Le Congrès mondial de la Fédération internationale des journalistes, réuni à Tunis du 11 au 14 juin 2019,

*Accueillant* avec grand plaisir les décisions issues du congrès de la Fédération africaine des journalistes qui s'est tenu à Khartoum les 13 et 14 décembre 2018, congrès qui a formidablement travaillé pour l'avenir ;

*Considérant* que ces journalistes, délégués de 35 organisations, ont entamé un vrai travail collectif, quelles que soient les différences d'approche de leurs problèmes et les divergences qui ont pu les opposer dans le passé ;

**appelle** tous les affiliés à soutenir leurs consœurs et confrères africains et à les aider par des échanges bilatéraux ou multilatéraux de chartes, conventions collectives, expériences et textes plus nourris et plus nombreux.

### 57. Recrutement de nouveaux syndicats de journalistes par la FIJ

*Proposée par le Syndicat russe des journalistes (RUJ)*

Le Congrès mondial de la Fédération internationale des journalistes, réuni à Tunis du 11 au 14 juin 2019,

*conscients* des efforts historiques déployés pour continuer à construire la FIJ à l'échelle mondiale en tant que voix des journalistes du monde entier ;

*considérant* les besoins vitaux des journalistes de nombreux pays qui ont besoin d'aide et de soutien pour résister aux pressions de ceux qui veulent qu'ils soient au service des grandes entreprises ou des maîtres politiques, qui gagnent à faire partie d'une communauté mondiale de journalistes pour surveiller les personnes au pouvoir, informer les citoyens et agir dans l'intérêt public ;

*reconnaissant* l'impact de la révolution technologique et numérique sur les marchés mondiaux des médias, entraînant une expansion sans précédent des médias, la mondialisation et une alphabétisation croissante offrant de nouveaux publics ;

*comprenant* l'importance de créer de nouveaux syndicats de journalistes et de renforcer ceux qui existent déjà ;

**charge** le Comité exécutif de la FIJ de :

- 1) commander un exercice de cartographie mondiale par l'intermédiaire des bureaux régionaux de la FIJ pour répertorier, dans chaque pays, les syndicats pouvant devenir membre ;
- 2) utiliser l'expérience du RUJ pour créer des organisations régionales de journalistes ;
- 3) chercher à faire revivre les syndicats qui étaient affiliés et ont cessé de fonctionner ;
- 4) recruter de nouveaux syndicats de journalistes dans des pays où l'organisation de la FIJ n'a pas de membre ;
- 5) augmenter la visibilité de la FIJ dans ces pays en organisant des actions et des présentations des activités de la FIJ ainsi que la coopération avec des organisations affiliées potentielles

## **ORGANISER ET DONNER UNE VOIX AUX JEUNES TRAVAILLEURS DANS LES MEDIAS**

### **\*58. Stratégies de communication pour le recrutement des jeunes**

*Proposée par l'Association des travailleurs des médias d'Afrique du Sud (MWASA)*

Le Congrès mondial de la Fédération internationale des journalistes, réuni à Tunis du 11 au 14 juin 2019,

*notant* que lors du récent atelier sur la stratégie de communication organisé à Windhoek, en Namibie, il a été souligné qu'il était essentiel de mener des recherches formatives appropriées sur le public cible pour pouvoir adapter votre message de façon pertinente. Dans cet esprit, il a été proposé de mener une enquête pour recueillir des informations auprès des étudiants en journalisme et des récents diplômés afin de savoir :

1. quels sont les défis auxquels ils sont confrontés,
2. si la formation reçue les prépare adéquatement au travail sur le terrain,
3. s'ils reçoivent une formation sur les soins personnels, la gestion du stress, etc.,
4. s'ils sont au courant de l'existence de la FIJ et/ou des syndicats affiliés opérant dans leurs pays,
5. quelle est leur impression des médias,
6. quels avantages les syndicats pourraient-ils offrir pour sécuriser le nombre de membres ;

*estimant* que l'enquête pourrait être développée de manière à pouvoir être mise en ligne (en utilisant Survey Monkey) et ne devrait donc pas induire de coûts élevés, qu'elle pourrait être annoncée par la FIJ et les syndicats affiliés sur des plateformes de médias sociaux et une liste de diffusion de conférenciers d'universités pourrait être établie, que la « récompense » pour avoir répondu au sondage pourrait être une participation à un tirage au sort, que le prix pour les étudiants pourrait être un stage/mentorat auprès d'un média adapté désigné par la FIJ et destiné aux jeunes diplômés ;

**appelle** le Secrétariat à mettre cette initiative en œuvre.

#### **\*59. Développer la prochaine génération de journalistes**

*Proposée par l'Association des travailleurs des médias d'Afrique du Sud (MWASA)*

Le Congrès mondial de la Fédération internationale des journalistes, réuni à Tunis du 11 au 14 juin 2019,

*réaffirmant* que, conformément à l'Objectif 3 (c) des Statuts de la FIJ « L'observation et l'amélioration des normes professionnelles et la promotion de normes exigeantes en matière de journalisme et de formation journalistique », et *informé* des résultats de l'enquête proposée par l'atelier de Windhoek, recommandant qu'une étude soit menée pour déterminer si les programmes des diplômés en journalisme en Afrique fournissent les éléments jugés nécessaires suivants :

1. connaissance des lois du travail liées à leur profession,
2. sensibilisation à la réglementation sur l'accès à l'information,
3. sensibilisation à la valeur et à l'existence des syndicats,
4. sensibilisation aux meilleures pratiques sur le continent pour la négociation de contrats freelance,
5. sensibilisation à l'importance du rôle des journalistes dans la promotion de la liberté d'expression et la lutte contre les discours de haine,
6. santé et sécurité, tant du point de vue de la profession que de l'individu, en particulier en ce qui concerne la santé psychologique - être capable d'identifier les signes de stress et de SSPT et être conscient du soutien psychologique disponible ainsi que des options de prise en charge individuelle ;

*estimant* que le financement d'une telle étude pourrait être sollicité auprès de différentes organisations, par exemple Fesmedia Afrique ;

**appelle** le Secrétariat de la FIJ à rechercher les moyens d'utiliser cette enquête pour nouer des liens avec les départements de journalisme/médias dans le but de promouvoir des normes élevées en matière d'éducation journalistique et de faciliter le recrutement d'étudiants par les syndicats.

#### **60. Lutter contre la précarisation du journalisme**

*Proposée par FSC-CC.OO, Espagne*

L'extension des infrastructures numériques et la généralisation de l'accès et de l'interconnexion au réseau par les citoyens de ce qui était, au départ, une série d'outils destinés à améliorer la communication, se sont transformées en un système ayant des répercussions dans tous les domaines de la société et de l'économie.

Les transformations se concentrent sur la mutation des modes d'organisation du travail et de la production, ce qui a suscité des inquiétudes quant à ses effets sur le nombre d'emplois, leur qualité, la stabilité et la rétribution.

Dans ce contexte, l'émergence de plateformes d'échange décentralisé ou horizontal par le biais du réseau transforme les rôles classiques de l'offre et de la demande sur le marché du travail et affecte la création et la répartition des revenus dans l'ensemble de l'économie.

L'« ubérisation » du travail permet d'acheter du travail et des compétences de manière discrétionnaire, ce qui rend le marché du travail encore plus flexible et précaire.

La réalisation de micro-tâches de courte durée, cette succession de travaux atypiques de l'économie « gig », loin d'encourager un échange non commercial et collaboratif, est une forme de subordination flexible et de profit par des tiers dont l'activité unique est l'intermédiation et l'appropriation des droits de création de tiers.

Mais la numérisation de l'économie est un phénomène qui peut et devrait être régi avec la participation des syndicats afin d'assurer une transition juste qui favorise une transformation inclusive.

À cette fin, le 30<sup>ème</sup> Congrès de la FIJ, réuni à Tunis du 11 au 14 juin 2019,

**convient de :**

- 1) demander au Comité exécutif qu'un plan d'action soit présenté dans un délai d'un an dans le but de définir des axes de travail pour le droit syndical, la reconnaissance du droit effectif de négocier les conditions de travail et l'obtention des assurances chômage, retraite et santé, ainsi que des mesures efficaces de conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée des travailleurs des plateformes ;
- 2) exiger, conformément aux recommandations de l'OIT, que soit garantie l'égalité juridique entre travail standard et travail atypique en ce qui concerne la jouissance des droits et avantages économiques, et un minimum d'heures de travail, en limitant la variabilité des horaires de travail ;
- 3) renforcer la collaboration entre la FIJ et les différentes organisations syndicales internationales, dans le but de travailler à assurer à tous les niveaux une transition juste et inclusive vers le nouveau scénario numérique ;

**appelle** les organisations affiliées à inclure dans leur programme syndical l'analyse du processus de numérisation et le travail par le biais de plateformes dans leur domaine, afin de faire face à ses conséquences sur le travail, la rémunération et les droits de propriété intellectuelle.

### **63. Motion pour libérer Manuel Duran et soutenir les réfugiés centre-américains**

*Proposée par le Syndicat national des écrivains NWU/UAW US (NWU)*

Le Congrès mondial de la Fédération internationale des journalistes, réuni à Tunis du 11 au 14 juin 2019,

*reconnaisant* que la Fédération internationale des journalistes s'engage à améliorer la qualité de la vie et à soutenir les écrivains et la liberté d'expression ;

*préoccupé* par le fait qu'il y a maintenant plus de 60 millions de réfugiés dans le monde, le nombre le plus élevé depuis la Seconde Guerre mondiale ;

*gardant à l'esprit* que les syndicats affiliés à la FIJ représentent des journalistes citoyens et des journalistes immigrés, qui devraient bénéficier des mêmes droits et des mêmes protections juridiques ;

- 1) **demande** au gouvernement américain de relâcher Manuel Durán Ortega (journaliste immigré salvadorien arrêté au Tennessee le 3 avril dernier et incarcéré dans un centre de détention de l'*Immigration and Customs Enforcement (ICE)* à Jena (Louisiane) depuis son arrestation) et de mettre un terme aux procédures d'expulsion à son encontre ;
- 2) **soutient** les efforts du syndicat national des écrivains et de nombreux groupes de défense des droits des immigrés pour aider les milliers de réfugiés qui se trouvent à la frontière américano-mexicaine à demander l'asile et à entrer pacifiquement aux États-Unis ;
- 3) **se joint** aux voix de plus en plus nombreuses aux États-Unis demandant la fin de l'agence de l'immigration et des douanes (ICE).